



# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## RAPPORT D'ÉVALUATION

Édition 2024







**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RAPPORT D'ÉVALUATION**  
Édition 2024



DE LA **RÉSERVE**  
MILITAIRE ET DE LA  
**GARDE NATIONALE**



# RAPPORT D'ÉVALUATION

## Rapport d'évaluation de la réserve militaire et de la Garde nationale

Établi par le Secrétariat général de la Garde nationale  
et du Conseil supérieur de la réserve militaire

École militaire | case n°55 –  
1 Place Joffre 75700 PARIS SP 07  
Tél : 01 76 64 88 60

[contact@garde-nationale.gouv.fr](mailto:contact@garde-nationale.gouv.fr)

<https://www.defense.gouv.fr/garde-nationale>

Prévu par l'article 3 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2018  
relatif à l'organisation et au fonctionnement  
du Secrétariat général de la Garde nationale

# SOMMAIRE

## CHAPITRE 1 : MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA GARDE NATIONALE

## CHAPITRE 2 : LA GARDE NATIONALE : UN LEVIER ESSENTIEL POUR LA MONTÉE EN CHARGE DES RÉSERVES OPÉRATIONNELLES

2.1. Les effectifs : en dépit de contraintes conjoncturelles, une croissance constante la réserve opérationnelle	
2.2. Les activités et missions : une Garde nationale flexible et adaptable	
2.2.1. <i>Des activités en hausse</i> .....	9
2.2.2. <i>Une évolution des missions en adéquation avec les nouveaux objectifs de la réserve</i> .....	11
2.3. Une diversité de la répartition socio-professionnelle	
2.4. Une répartition homogène des classes d'âge .....	16
2.5. Une croissance linéaire du taux de féminisation	
2.6. Une répartition territoriale des réservistes en adéquation avec le maillage de forces armées et de sécurité intérieure .....	19
2.7. La politique volontariste de valorisation des réservistes	
2.7.1. <i>Une efficacité perfectible des primes</i>	
2.7.2. <i>L'engagement dans la réserve incarné par les médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure</i>	
2.7.3. <i>Un budget en lien avec les objectifs de la LPM et de la LOPMI</i>	
2.8. La complémentarité de la réserve de disponibilité (RO2)	
2.9. Une expertise fournie par la réserve citoyenne de défense et de sécurité	

## Chapitre 3 : L'IMPACT IMMÉDIAT DE LA STRATÉGIE RENOVÉE DE LA GARDE NATIONALE

3.1. Mieux fédérer : l'animation optimisée du réseau des correspondants Garde nationale - employeurs .....	29
3.2. Mieux accompagner : la transformation par les territoires et par les compétences.....	30
3.3. Mieux valoriser : la consolidation des dispositifs de rayonnement et de partenariat.....	32
3.3.1. <i>L'intégration du lien Nation-armées dans la RSE</i>	
3.3.2. <i>Le rayonnement national : un maillage territorial amplifiée</i>	

## Chapitre 4 : LES RÉALISATIONS AMBITIEUSES DE 2023 .....

37

4.1. Les actions mises en œuvre au sein des forces armées et de sécurité intérieure.....	38
4.1.1. <i>La création d'unités de réservistes : l'expérimentation se poursuit</i>	
4.1.2. <i>L'implication opérationnelle affirmée des réservistes</i>	
4.2. La visibilité croissante de la Garde nationale favorisant la valorisation des réservistes .....	41
4.2.1. <i>Les Journées nationales du réserviste (JNR)</i>	
4.2.2. <i>Une reconnaissance nationale de l'engagement dans la réserve et des partenariats lors du défilé du 14 juillet 2023</i>	

## ANNEXE : ANALYSE PAR COMPOSANTE .....

43

## GLOSSAIRE .....

48



# MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA GARDE NATIONALE

## Chapitre 1

## 2023 : l'indispensable transformation de la Garde nationale

Créée le 13 octobre 2016<sup>1</sup> après les attentats terroristes qui ont frappé notre Pays, la Garde nationale est le creuset fédérateur des réserves opérationnelles relevant du périmètre « Défense et Sécurité » sans pour autant constituer un commandement organique et autonome.

Dans un contexte caractérisé par le doublement des effectifs de la Garde nationale d'ici 2030, 2023 a été l'année de la transformation du Secrétariat général de la Garde nationale (SGGN), instance permanente de gouvernance de la Garde nationale placée sous l'autorité conjointe du ministère des armées (MINARM) et du ministère de l'intérieur et des outre-mer (MIOM) chargée d'accompagner cette montée en puissance notamment par le développement de partenariats avec les employeurs publics et privés.

Articulée autour de 4 pivots (« Mieux fédérer », « Mieux accompagner », « Mieux valoriser » et « Mieux fonctionner ») détaillés dans le présent rapport, cette transformation était indispensable pour 3 raisons majeures.

- Indispensable d'abord car 7 ans après sa création, la Garde nationale était arrivée à la fin d'un premier cycle ;
- Indispensable ensuite pour que le SGGN conforte sa place dans l'écosystème des réserves au sein du ministère des armées (MINARM) et du ministère de l'intérieur et des outre-mer (MIOM) ;
- Indispensable enfin pour que le SGGN soit totalement au service des composantes de la Garde nationale afin de les aider à atteindre leurs objectifs de montée en puissance ;

Cette transformation a produit, dès le second semestre 2023, des premiers effets. Ils prouvent, à l'évidence, que le SGGN est aujourd'hui un acteur mieux reconnu et incontournable de la montée en puissance des réserves opérationnelles qui est totalement au service des composantes de la Garde nationale. Enfin, dans un contexte national caractérisé

par une succession de crises et dans un contexte international incertain.

Cette transformation s'inscrit pleinement dans les ambitions majeures de la Loi de programmation militaire (LPM) entrée en vigueur le 1er août 2023, de la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) du 24 janvier 2023 et de la dernière Revue nationale stratégique : rehausser les forces morales de notre Pays et renforcer sa résilience afin de parvenir à « Une France unie et résiliente ».

Il convient désormais de consolider la transformation initiée en 2023 afin qu'elle continue d'engendrer des bénéfices durables qui permettront à notre Pays de surmonter toutes les crises auxquelles il pourrait être confronté à l'avenir, grâce à des réserves opérationnelles parfaitement intégrées aux forces armées (FA) et aux Forces de sécurité intérieure.

Pour répondre aux nouveaux enjeux et à la volonté du Président de la République de doubler les réserves, l'ensemble des acteurs du ministère des armées et du ministère de l'intérieur et des outre-mer œuvre à la montée en puissance des réserves<sup>2</sup>.

La résilience de la Nation passe nécessairement par l'engagement de nos concitoyens et le développement des forces morales. Cultiver le lien entre les forces de défense et de sécurité et la Nation s'avère indispensable afin que l'élan amorcé pour le développement des réserves depuis la création de la Garde nationale, au lendemain des attentats de 2015, se poursuive et qu'elle contribue à la défense de la patrie ainsi qu'à la sécurité de la population et des territoires. La Garde nationale poursuit indéfectiblement sa mission de concourir à la montée en puissance des réserves militaires et de la réserve opérationnelle de la police nationale dans les territoires. Ce processus nécessite la mobilisation de toutes les énergies pour faire de la réserve la ressource complémentaire à la défense et à la sécurité de la Nation.

Le secrétariat général de la Garde nationale continue, plus que jamais, le développement d'une politique partenariale et de communication adaptée visant à contribuer à l'augmentation du nombre de réservistes et à faciliter leur intégration dans

<sup>1</sup>Décret n° 2016 – 1364 du 13 octobre 2016 relatif à la Garde nationale

<sup>2</sup>Loi n° 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur et Loi n°2023-703 du 1er août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

leur milieu étudiantin ou professionnel plus largement, dans la société. Sur ces aspects, l'année 2023 a été celle de la transformation notamment par la mise en œuvre d'une politique partenariale plus efficiente orientées vers les territoires et sur les compétences.

Volontaire civil qui vient porter l'uniforme de quelques jours à plusieurs mois par an pour compléter les forces actives de défense et de sécurité, le réserviste opérationnel est un atout majeur de par les connaissances et les compétences qu'il apporte. Le réserviste citoyen de défense et de sécurité est, avec le réserviste opérationnel, un élément indispensable pour faire le lien entre les forces armées et la société civile.

C'est ensemble avec l'implication de chacun que les réserves prendront la place qui leur revient pour contribuer à la défense et à la sécurité de la Nation.

2023 aura été une année dense marquée, entre autres, par un contexte international soumis à de multiples crises, faisant prendre conscience de la nécessaire résilience de nos sociétés face aux menaces de toutes sortes qui augmentent. Parallèlement, un accroissement de l'effort de défense et de sécurité a été initié au plan national.

Le conflit en Ukraine et la superposition de crises sur le territoire national ces dernières années (crise sanitaire, catastrophes naturelles...) amènent la Garde nationale à élargir son spectre. En effet, ce contexte invite à une réflexion globale sur le sens véritable de l'action du réserviste. Celui-ci ne porte plus seulement sur le lien historique que constituait la menace terroriste après les attentats de 2015 et 2016, mais également sur l'aide au traitement de ces crises.

L'année 2022 avait été marquée par le souhait émis par le Président de la République de doubler les effectifs de la réserve et par la création de la réserve opérationnelle de la police nationale (ROPN) par la loi du 24 janvier 2022. La transformation majeure de la réserve de la police nationale s'inscrivait alors pleinement dans le processus de montée en puissance de la Garde nationale et des premiers recrutements dans cette nouvelle réserve confirmant l'attrait de nos concitoyens pour l'engagement dans le domaine de la sécurité et de la protection.

En 2023, le secrétariat général de la Garde nationale a porté son effort sur la consolidation de son réseau de correspondant Garde nationale - employeurs (CGNE), La signature de conventions de soutien aux politiques de réserve opérationnelle permet au secrétariat général de la Garde nationale de faire connaître l'engagement du monde professionnel et universitaire vers les objectifs communs de défense et de sécurité nationale.

Le secrétariat général de la Garde nationale accompagne cette mutation tout en conservant l'aspect fédérateur des différentes réserves par une résilience accrue.

Ainsi, la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur a, dès janvier 2023, annoncé l'objectif de recrutement à cinq ans, de 20 000 réservistes opérationnels de la gendarmerie nationale et 24 000 réservistes opérationnels de la police nationale supplémentaires portant les effectifs, d'ici 2028, respectivement à 50 000 pour les premiers et 30 000 pour les seconds.

En août 2023, avec l'adoption de la loi relative à la programmation militaire<sup>3</sup>, l'objectif d'atteindre un réserviste opérationnel militaire pour un militaire d'active a été posé, portant l'effectif des volontaires à 80 000 en 2030 puis 105 000 à l'horizon 2035.

Thucydide, homme politique, stratège et historien athénien, déclarait déjà au Vème siècle avant notre ère : « La force de la cité ne réside ni dans ses remparts, ni dans ses vaisseaux, mais dans le caractère de ses citoyens ».

Si la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 a suspendu le service militaire obligatoire, d'aucun constate la nécessité actuelle de la contribution de la population et de son engouement pour participer tant à la protection du pays qu'à celle de ses habitants contribuant ainsi au rétablissement du lien entre les forces de défense et de sécurité et la Nation.

Les nouveaux objectifs fixés à moyen terme conduisent le secrétariat général de la Garde nationale à intensifier ses actions pour permettre de les atteindre.

Cette montée en puissance des effectifs de la réserve opérationnelle ne se fera pas sans une politique dynamique et volontaire, conduite par le secrétaire général de la Garde nationale, tant dans les domaines qui sont les siens, les partenariats et la communication.



GENDARMERIE

# LA GARDE NATIONALE : UN LEVIER ESSENTIEL POUR LA MONTÉE EN CHARGE DES RÉSERVES OPÉRATIONNELLES

## Chapitre 2

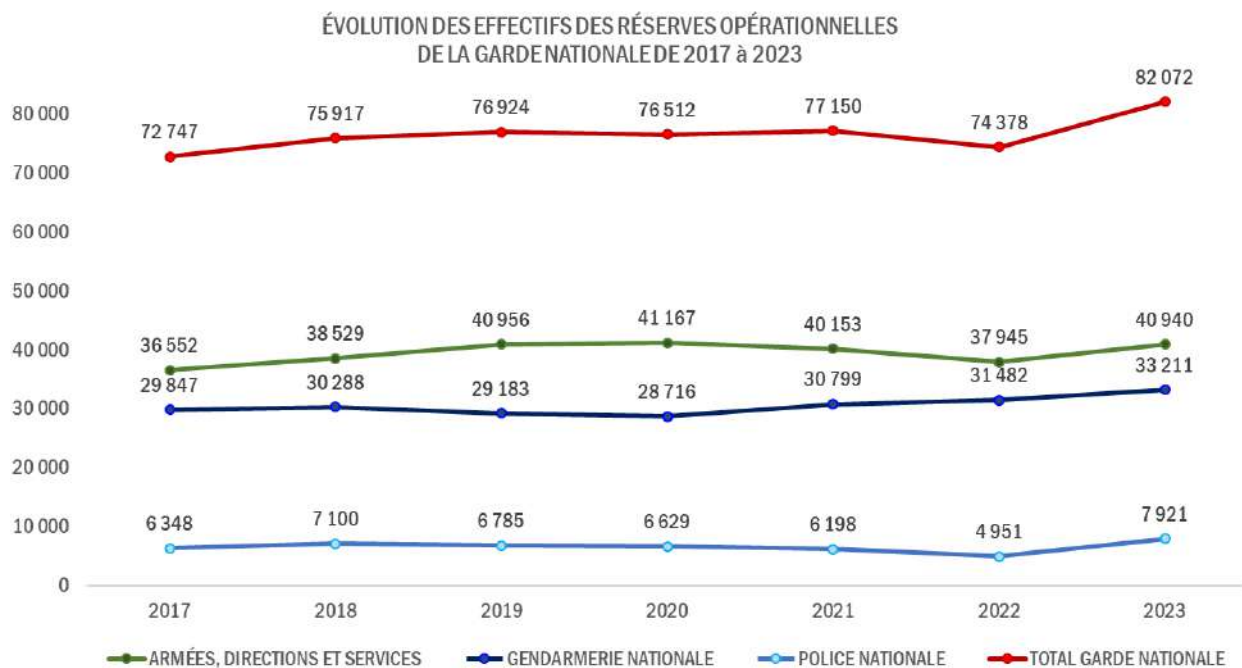
## 2.1. Les effectifs : en dépit de contraintes conjoncturelles, une croissance constante de la réserve opérationnelle

Force	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Évolution sur l'année 2023
État-major des armées	40 860	41 080	40 016	37 843	40 824	8,2%
Armée de terre dont BSPP et UIISC	24 794 539	25 764 727	25 038 695	23 333 763	24 931 777	6,8% 1,8%
Marine nationale	6 252	5 377	5 101	4 702	5 409	15,0%
Armée de l'air et de l'espace	5 759	5 327	5 201	5 085	5 707	12,2%
Service de santé des armées	3 325	3 952	4 070	4 128	4 125	-0,1%
Service de l'énergie opérationnelle	206	198	184	192	230	19,8%
Service du commissariat des armées	524	462	422	403	422	4,7%
Direction générale de l'armement	78	68	115	78	90	15,4%
Service d'infrastructure de la défense	18	19	22	24	26	8,3%
<b>TOTAL Ministère des Armées</b>	<b>40 956</b>	<b>41 167</b>	<b>40 153</b>	<b>37 945</b>	<b>40 940</b>	<b>8,2%</b>
Gendarmerie nationale	29 183	28 716	30 799	31 482	33 211	5,5%
Police nationale	6 785	6 629	6 198	4 951	7 921	60,0%
<b>TOTAL Ministère de l'intérieur</b>	<b>35 968</b>	<b>35 345</b>	<b>36 997</b>	<b>36 433</b>	<b>41 132</b>	<b>12,9%</b>
<b>TOTAL Garde nationale</b>	<b>76 924</b>	<b>76 512</b>	<b>77 150</b>	<b>74 378</b>	<b>82 072</b>	<b>10,5%</b>

La baisse des effectifs de la Garde nationale constatée en 2022 n'a pas été particulièrement significative car dès 2023 les effectifs dans la réserve ont progressé pour atteindre 82 072 réservistes. Cette croissance est particulièrement observée au sein de la marine nationale et de l'armée de l'air et de l'espace, au sein du service de l'énergie opérationnelle et de la direction générale de l'armement. De même la création de la réserve opérationnelle de la police nationale a largement favorisé la croissance du nombre de réservistes opérationnels.

<sup>3</sup>Loi n° 2023-703 du 1<sup>er</sup> août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des effectifs de réservistes entre 2017 et 2023 :



L'analyse des flux entrant-sortant met en évidence un écart positif au profit des entrées dans la réserve opérationnelle dans la plupart des composantes (hors police nationale). Le service de santé des armées constitue la seule exception où le différentiel entre les entrées et les sorties est supérieur de 4 postes, s'expliquant par l'extrême concurrence qui sévit dans le secteur sanitaire.

Si la guerre en Ukraine a entraîné un bouleversement significatif dans les politiques de défense européennes, elle a par ailleurs modifié la perception de la guerre parmi la population européenne, influençant ainsi leur volonté de s'engager dans des forces de réserve qui pourraient être impliquées dans des conflits actifs.

Face à l'évolution de la géostratégie mondiale et des menaces sécuritaires, la France cherche à renforcer sa capacité de défense en augmentant le nombre de réservistes pour atteindre le doublement de sa réserve opérationnelle, soit 160 000 réservistes.

Le SGGN a, par son action, contribué à une hausse significative des engagements dans la réserve nationale en France en 2023 en :

- **Valorisant l'engagement citoyen :**

la réserve offre une opportunité de s'engager sous les drapeaux, motivé par un sentiment de devoir national et le désir de contribuer à la sécurité du pays,

- **Améliorant l'employabilité et l'accompagnement:**

des efforts ont été faits pour favoriser l'intégration des réservistes dans le monde du travail et pour reconnaître leur contribution, notamment par le biais de partenariats avec des entreprises et des acteurs publics,

- **Développant une vision stratégique par les compétences :**

la réserve a élargi ses missions, incluant la protection du territoire, l'intervention aux côtés de l'active, et l'apport de compétences spécifiques, ce qui a pu attirer des profils diversifiés,

- **Développant des liens avec les organisations patronales et syndicales :**

s'engageant à promouvoir la fierté d'être réserviste au sein du secteur privé et public, ce qui encourage davantage de personnes à intégrer la Garde nationale.

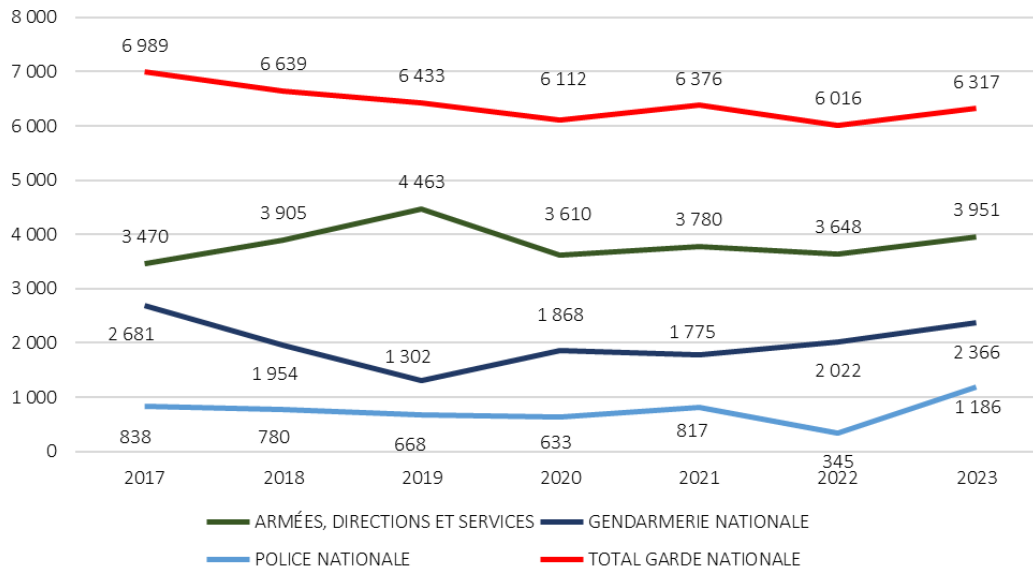
## 2.2 Les activités et missions : une Garde nationale flexible et adaptable

### 2.2.1. Des activités en hausse

En 2023, la hausse du nombre global de réservistes se traduit par une hausse du nombre

moyen employés quotidiennement passant d'un effectif de 6016, en 2022, à 6317 réservistes.

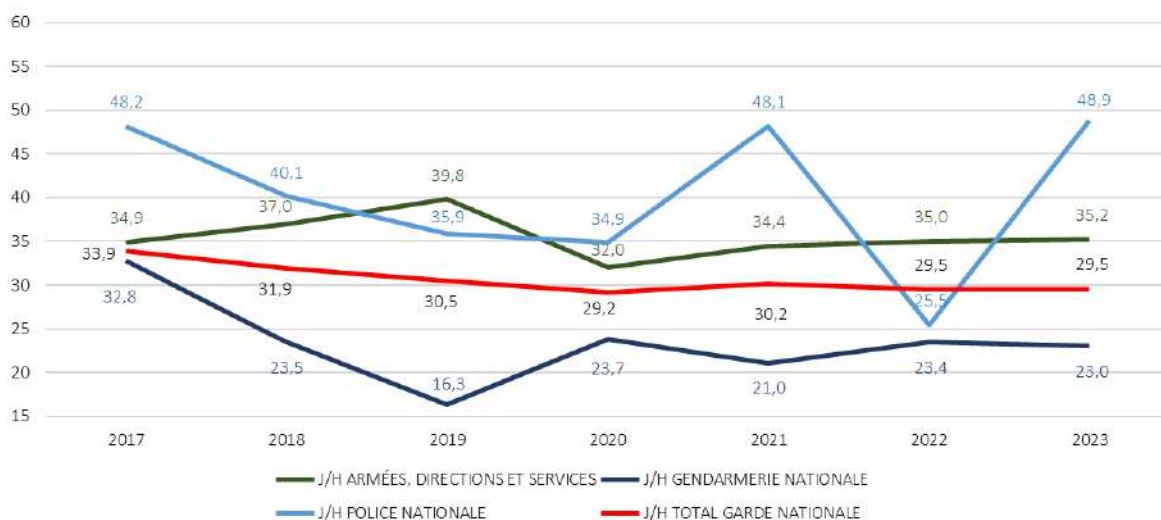
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI JOURNALIER MOYEN (H/J)



La police nationale augmente ostensiblement la présence de ses réservistes sur le terrain ainsi que leur activité moyenne en raison du passage, en 2022, d'une réserve civile à une réserve opérationnelle.

En dehors de cette variation, il est constaté que depuis 2020 le nombre annuel moyen de jours effectué par un réserviste opérationnel est constant, se situant dans une tranche de 25 à 35 jours par an.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ANNUEL MOYEN PAR RÉSERVISTE (J/AN)



Ainsi, entre 2022 et 2023, les militaires réservistes du périmètre armées, directions et services ont vu le nombre global de jours d'activité enregistrer une hausse, passant de 1 360 443 à 2 305 824 jours d'activité, avec une progression sensible du renfort aux unités, états-majors et groupements de soutien.

Cette tendance se retrouve en police et en gendarmerie, avec un nombre de jours d'activité en zone gendarmerie qui a également augmenté de 738 100 en 2022 à 863 533 en 2023.

La stabilisation du nombre de jours moyens effectués par un réserviste en France, qui est d'environ 30 jours par an en 2023, peut être attribuée à plusieurs facteurs clés :

**Cadre législatif et réglementaire :**

la loi définit le cadre pour l'engagement des réservistes, incluant la durée maximale d'engagement par an. Ce cadre légal assure une certaine constance dans le nombre de jours effectués.

**Soutien des entreprises :**

les conventions signées entre la Garde nationale et les employeurs facilitent la disponibilité des réservistes. Ces accords peuvent inclure des autorisations d'absence supplémentaires, ce qui contribue à stabiliser le nombre de jours effectués.

**Politique de fidélisation :**

Les ministères des Armées et de l'Intérieur ont pour objectif de fidéliser les réservistes. Pour cela, il est crucial de maintenir un engagement raisonnable qui ne surcharge pas les réservistes et leur permet de concilier vie professionnelle et engagements militaires.

**Rémunération et délais de paiement :**

le délai de versement de la solde des réservistes a été un sujet d'attention, avec des efforts pour réduire ce délai. Une gestion efficace de la rémunération peut influencer positivement sur l'engagement des réservistes.

**Réactivité et disponibilité :**

la réserve opérationnelle nécessite une certaine réactivité de la part des réservistes. Un nombre de jours moyen stable permet une meilleure planification et une réponse rapide aux besoins qui émergent.

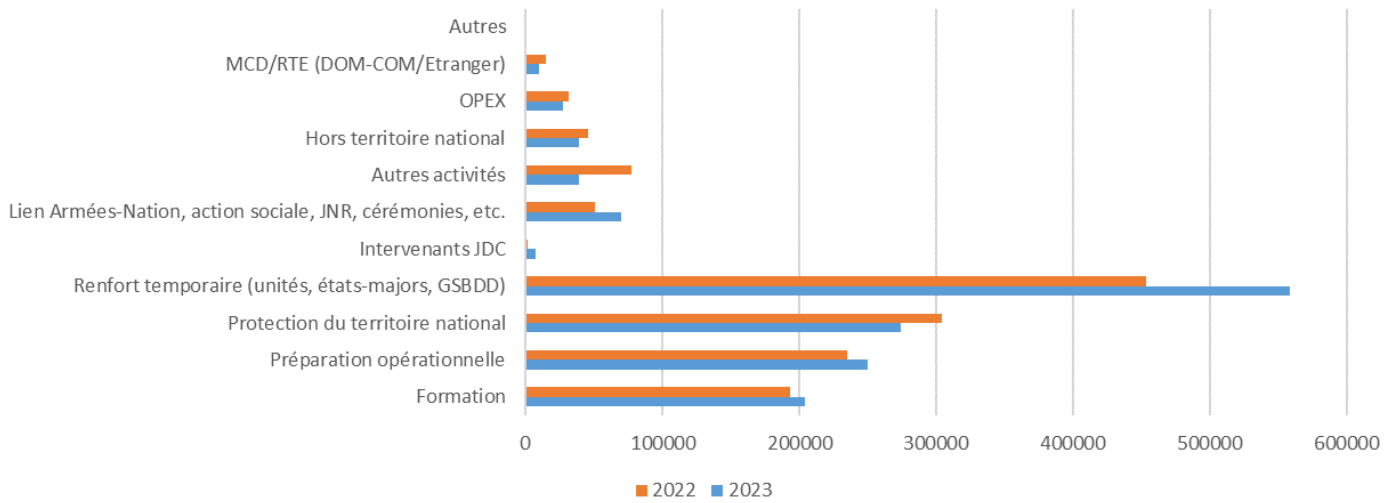
**Besoins opérationnels :**

les besoins des FA/FSI en termes de renforcement par les réservistes sont évalués régulièrement. La moyenne de 30 jours peut refléter un équilibre entre les besoins opérationnels et la disponibilité des réservistes. Les contrats d'engagement à servir sont élaborés sur une base de 30 jours.



## 2.2.2. Une évolution des missions en adéquation avec les nouveaux objectifs de la réserve

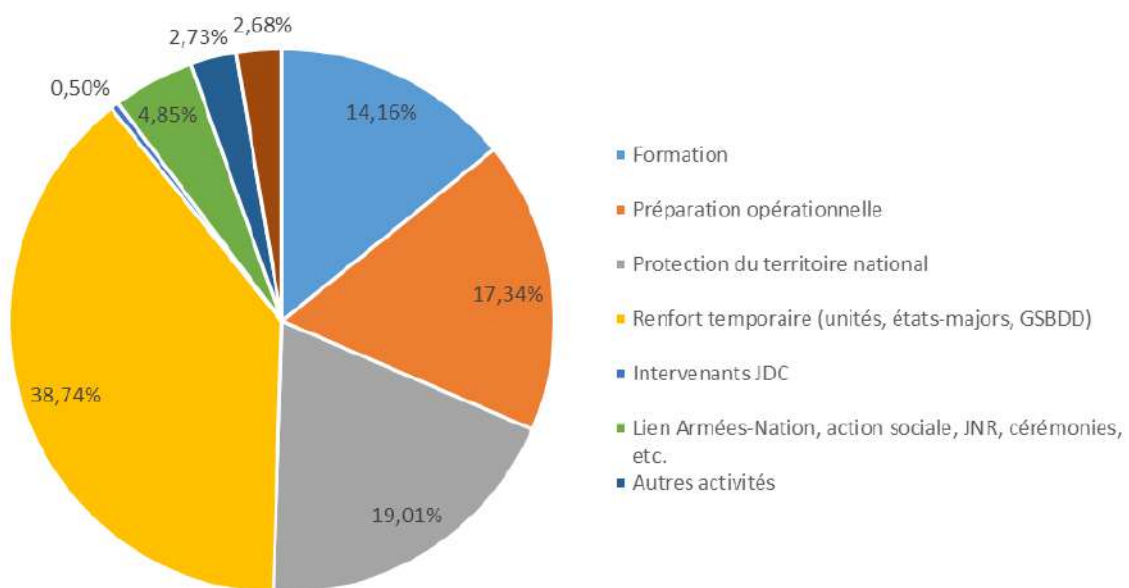
Comparaison niveau de jours d'activité 2022/2023



Les 3 missions majoritairement effectuées sont :

- Le renfort temporaire des unités et états-majors. L'exercice Orion 2023 a pu avoir un impact non-négligeable sur cette hausse ;
- La protection du territoire national<sup>4</sup> ;
- La préparation opérationnelle.

Pourcentage des journées d'activité 2023 consacré aux différentes missions (périmètre ADS)



<sup>4</sup>Activité qui devrait fluctuer à la hausse en 2024 au regard des Jeux Olympiques et Paralympiques.

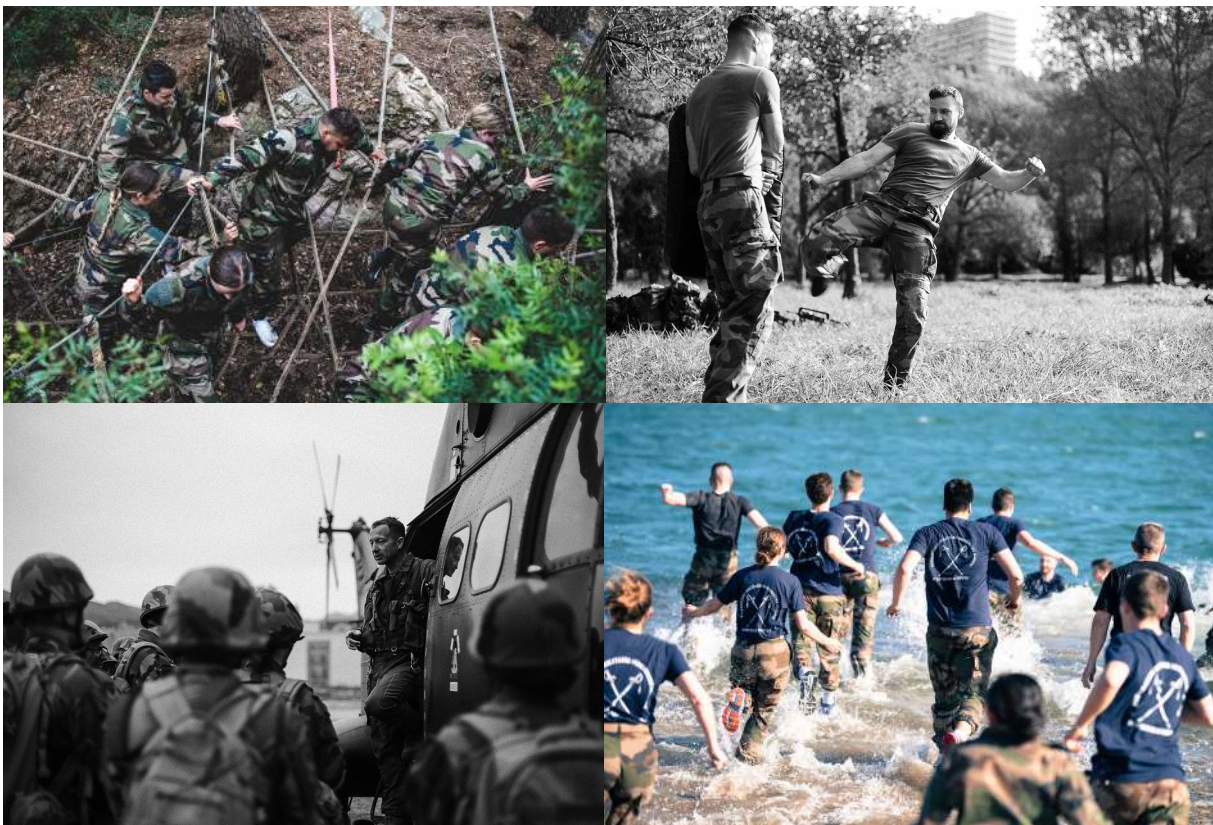
L'année 2023 a conduit les armées, directions et services du ministère des armées à adapter sa doctrine d'emploi des réservistes. En effet :

- L'intégration des réservistes dans les unités actives a mis en exergue une volonté d'expérimenter une implication plus étroite des réservistes dans les régiments, en les insérant dans les escadrons ou les compagnies. Cela a pour but de créer une synergie entre les réservistes et les militaires d'active. Ainsi :
- La préparation à la guerre de haute intensité avec des scénarios d'exercice adaptés requiert une formation spécifique et intensive de certains réservistes. Mais également la nécessité de se tourner vers des réservistes aux compétences transverses et/ou spécialisés dans des domaines clés/sensibles : le cyber par exemple.
- Les exercices grandeur nature comme Vulcain 2023 ont été conçus pour entraîner la réserve dans des conditions réalistes, hors des zones militaires habituelles.

Cela permet de certifier des acquis et des procédures opérationnelles, tout en maintenant le dialogue civilo-militaire. Ces exercices nécessitent donc une mobilisation importante des réservistes, ce qui peut expliquer la réduction temporaire des missions opérationnelles classiques.

Le changement de la doctrine militaire établie dans la loi de programmation militaire 2024-2030 a mis l'accent sur le renforcement des capacités de la réserve, avec un objectif de doubler les effectifs et de les préparer au combat en conditions réelles. Cela implique une augmentation des missions de renfort pour former les réservistes à répondre efficacement aux crises, telles que les attaques terroristes mais aussi les catastrophes naturelles.

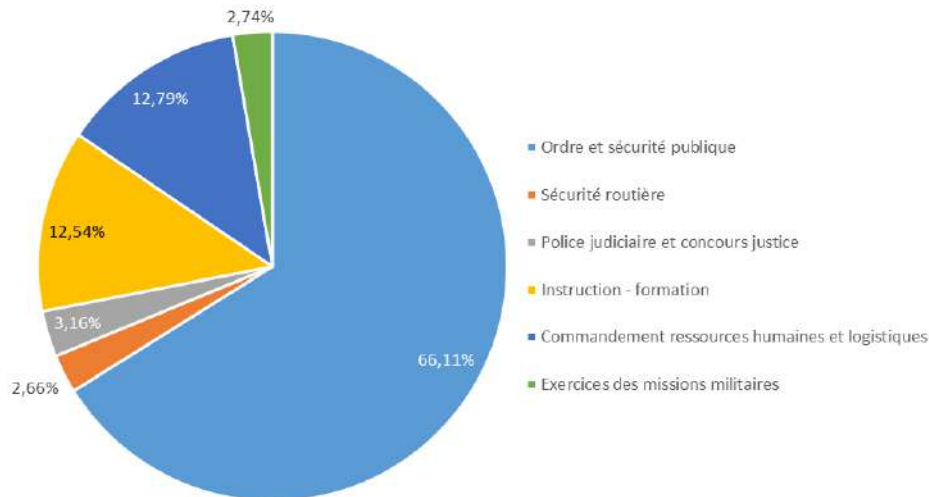
En conclusion, l'augmentation des missions de renfort dans la réserve en 2023 est le résultat d'une stratégie délibérée visant à renforcer la réserve, à l'intégrer davantage avec les forces actives, et à la préparer à des missions de plus en plus complexes et exigeantes. Les exercices Vulcain et Orion ont joué un rôle clé dans cette évolution, en fournissant un cadre d'entraînement adapté aux défis actuels et futurs.



Côté gendarmerie nationale, la part des missions d'ordre et de sécurité publique exercées par les réservistes opérationnels a très légèrement diminué en 2023, passant de 67% à 66,11% alors que le nombre de jours d'activité a augmenté.

Corrélativement, le pourcentage des autres missions est en augmentation notamment sur la partie Instruction-Formation.

Pourcentage des journées d'activité 2023 consacré aux différentes missions (périmètre GN)



La réserve de la gendarmerie nationale a connu une montée en puissance significative, en partie due à une succession de crises et à un besoin de sécurité exprimé par la population française. Cette tendance a été renforcée par la préparation des Jeux Olympiques de 2024, un événement d'envergure internationale, qui nécessite une sécurité renforcée et une capacité opérationnelle accrue.

La réserve a vu une augmentation de l'engagement citoyen, en particulier après la création de la Garde nationale. Cela a suscité un intérêt particulier pour la réserve de la gendarmerie nationale, avec un objectif de porter ses effectifs à 50 000 d'ici 2027. La formation et l'instruction sont essentielles pour intégrer efficacement ces nouveaux membres et maintenir un haut niveau de professionnalisme.

Les menaces potentielles lors de la coupe du monde de rugby ou pour les JO 2024 sont variés (terroristes, cyber, criminelles) et liées à des mouvements de subversion violente. La formation et l'instruction permettent de préparer les réservistes à répondre à ces menaces diversifiées et de plus en plus sophistiquées.

Les missions sécurité intérieure restent primordiales, mais la formation et l'instruction sont nécessaires et doivent être anticipées pour renforcer les capacités opérationnelles des réservistes. Cela inclut la préparation à des rôles spécifiques durant les JO, comme la surveillance, le renseignement, et la défense de points sensibles. Les Jeux Olympiques de Paris 2024 représentent un événement majeur nécessitant une mobilisation inédite des forces de sécurité intérieure. Dès 2023, la formation et l'instruction sont donc intensifiées pour préparer les réservistes à cette mobilisation exceptionnelle et garantir la sécurité des spectateurs et des athlètes.

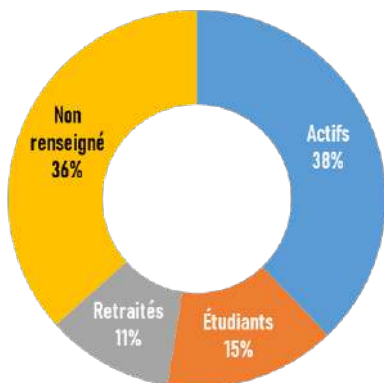
En conclusion, l'augmentation des missions d'instruction et de formation dans la réserve de la gendarmerie nationale en 2023 est une réponse stratégique aux besoins accrus de sécurité, à l'engagement citoyen croissant, aux menaces modernes complexes, et à la préparation nécessaire pour les grands événements. Cette évolution reflète la volonté de la gendarmerie de maintenir une réserve opérationnelle bien formée, adaptable et prête à répondre aux défis de sécurité contemporains.

## 2.3. Une diversité de la répartition socio-professionnelle

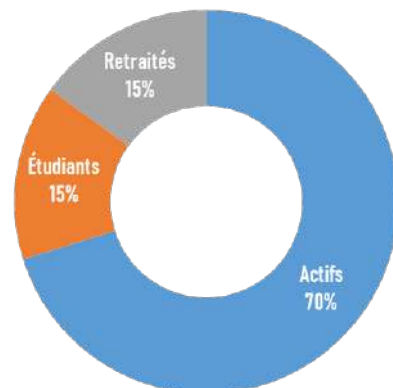
La répartition socio-professionnelle des réservistes montre des différences notables entre les composantes, avec une prépondérance de retraités chez les policiers réservistes et d'actifs dans les rangs de la gendarmerie des réservistes des ADS.

La proportion importante de la catégorie « non renseignée » des armées, directions et services démontre toutefois la difficulté de piloter précisément les effectifs des réservistes et définir les leviers d'action efficaces sur les familles professionnelles au regard des compétences dont les armées ont besoin.

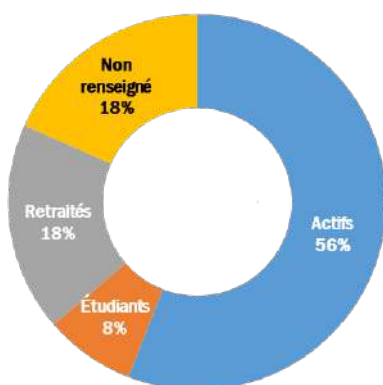
**RÉPARTITION DES RÉSERVISTES DES ARMÉES  
PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE**



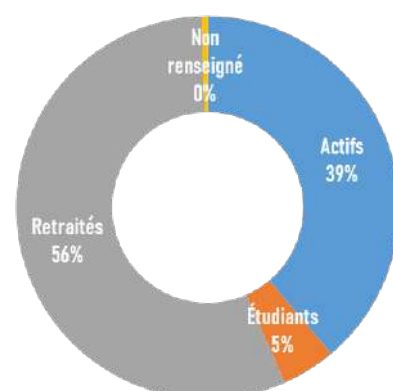
**RÉPARTITION DES GENDARMES RÉSERVISTES  
PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE**



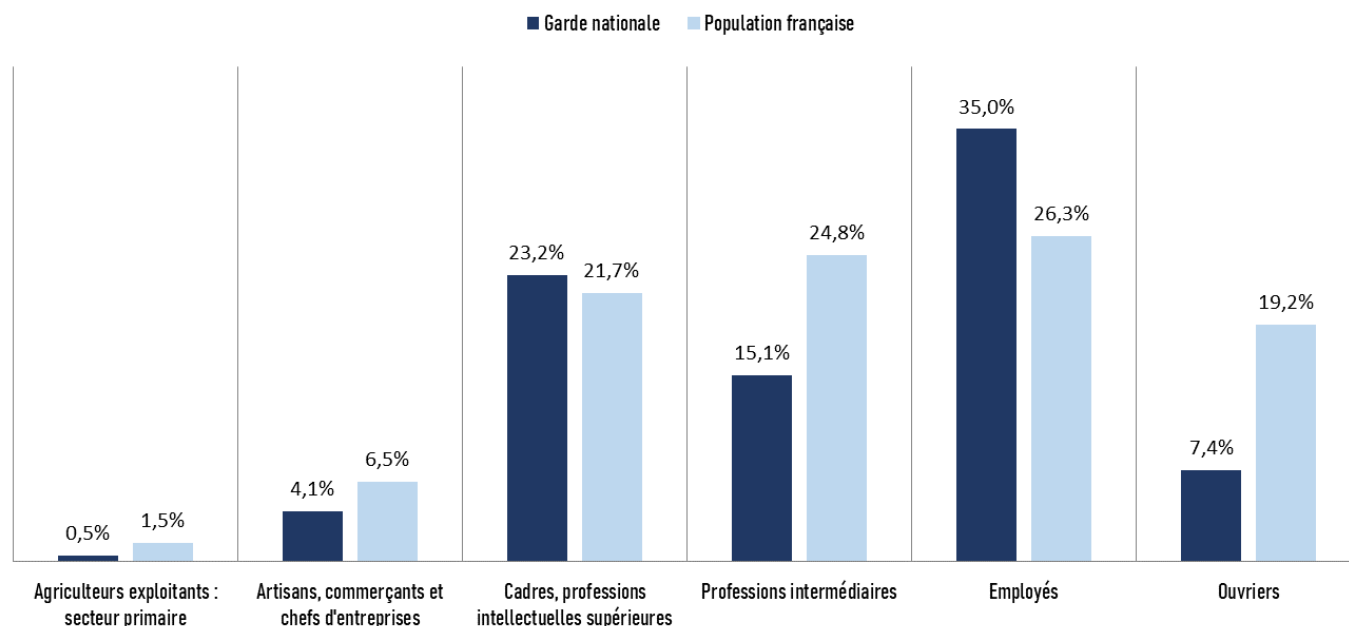
**RÉPARTITION DES RÉSERVISTES PAR  
CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE**



**RÉPARTITION DES POLICIERS RÉSERVISTES  
PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE**



## Comparatif CSP Réserves / Population Française



En dépit de cette imprécision, il convient de constater qu'au sein de la population active les cadres, professions intermédiaires et employés constituent la large majorité de la catégorie socio-professionnelle des réservistes de la Garde nationale.

L'analyse de la composition socio-professionnelle des réservistes en France, qui tend à montrer une prédominance des cadres, employés et professions intermédiaires, peut être abordée sous plusieurs angles :

- **Socio-économique :**

Les cadres et professions intermédiaires ont souvent un niveau d'éducation plus élevé et peuvent être plus conscients des opportunités et des avantages offerts par le service de réserve. Ils pourraient également avoir une plus grande flexibilité dans leur emploi du temps professionnel, ce qui leur permet de s'engager dans des activités de réserve. Les employés des organismes publics, ayant déjà à cœur les missions de services publics, bénéficient également de plus de souplesse quant à un engagement dans la réserve.

- **Culturel :**

Il peut y avoir une tradition ou une inclinaison culturelle au sein de ces catégories socio-professionnelles à servir dans les forces de réserve. Cela peut être dû à des valeurs familiales, à l'éducation ou à l'influence des pairs.

- **Motivation personnelle :**

Les individus issus de ces catégories peuvent être motivés par un sens du devoir, le désir de contribuer à la sécurité nationale, ou voir dans le service de réserve une opportunité de développement personnel et professionnel.

- **Accessibilité et recrutement :**

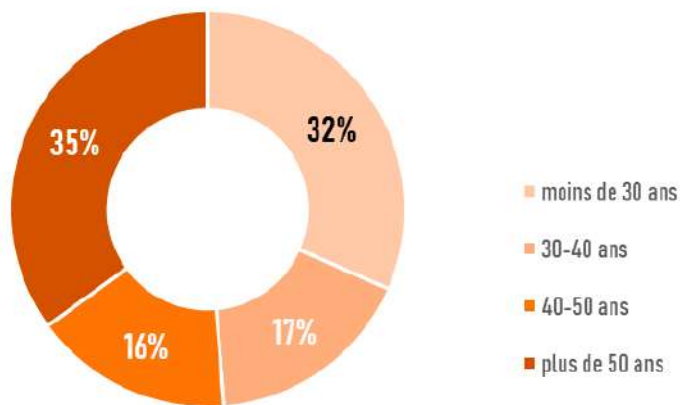
Les politiques de recrutement des réservistes peuvent également jouer un rôle. Si les campagnes de recrutement ciblent principalement ces catégories socio-professionnelles ou si les critères de sélection sont plus adaptés à leurs profils, cela pourrait expliquer leur représentation majoritaire.

## 2.4. Une répartition homogène des classes d'âges

L'analyse par tranches d'âge de l'ensemble des réservistes montre une répartition relativement stable depuis 2018.

Actuellement, la répartition est globalement homogène en trois tiers en considérant les strates suivantes : moins de 30 ans – entre 30 et 50 ans – plus de 50 ans.

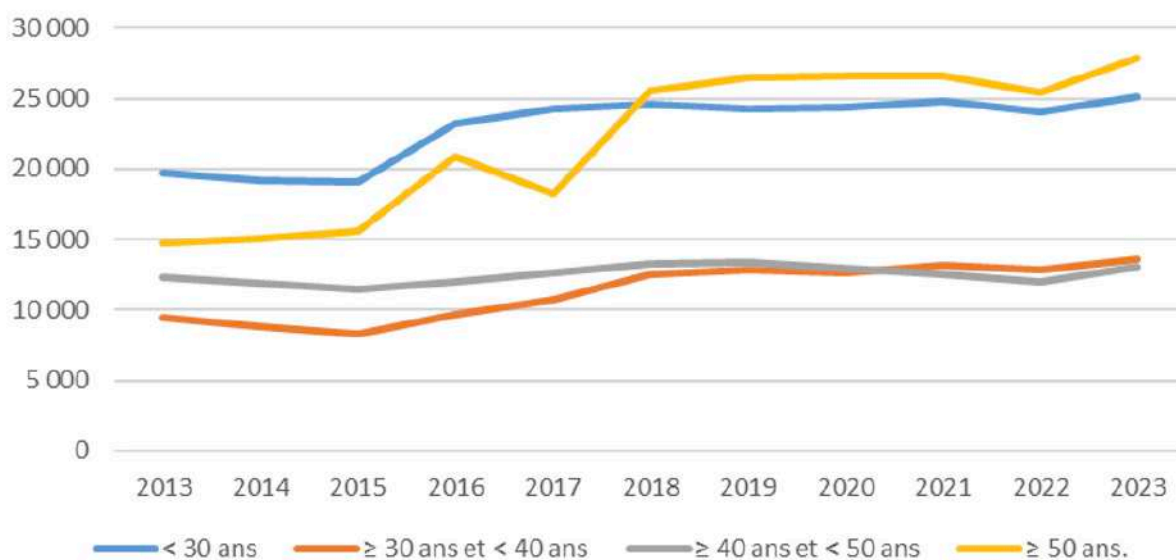
Répartition des réservistes par tranche d'âge



Cette vision d'ensemble est toutefois à nuancer selon les composantes. Ainsi pour les militaires réservistes, le pourcentage des réservistes de moins

de 30 ans est supérieur de 6 points dans les armées, directions et services par rapport à la gendarmerie, même si l'écart s'est réduit depuis 2020.

Évolution du nombre de réservistes par tranche d'âge



Globalement les besoins en terme d'âge de réserviste n'a que peu évolué en 10 ans<sup>5</sup>.

<sup>5</sup>La modification de la réserve civile de la police vers la réserve opérationnelle de la police nationale devrait avoir un impact dans l'avenir sur le rajeunissement de leurs réservistes.

L'analyse de la répartition par âge des réservistes révèle deux tendances notables : une concentration significative de jeunes de moins de 30 ans et de personnes de plus de 50 ans. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

#### Pour les moins de 30 ans :

- **Engagement civique** : les jeunes adultes peuvent voir la réserve comme une opportunité de servir leur pays tout en poursuivant leurs études ou leur carrière civile.
- **Expérience professionnelle** : la réserve offre une expérience valorisante qui peut être un atout sur le marché du travail.
- **Formation et éducation** : l'armée propose des formations qui peuvent attirer les jeunes en quête de développement personnel et professionnel.
- **Stratégie partenariale avec l'enseignement supérieur** : le SGGN sécurise le statut juridique du réserviste-étudiant en signant des conventions avec les grandes écoles, les universités et établissements d'enseignement supérieur qui permet aux étudiants-réserviste d'obtenir :

- Aménagement dans l'organisation et le déroulement des études,

- Dispense partielle ou totale de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant,

- Attribution d'éléments constitutifs d'une unité d'enseignement (UE), de crédits ECTS (système européen de crédits – european credit transfer)

#### Pour les plus de 50 ans :

- **Expertise et leadership** : les individus plus âgés apportent souvent une expertise précieuse et des compétences en leadership acquises au cours de leur carrière,
- **Disponibilité** : Avec moins de contraintes familiales et une stabilité professionnelle, ils peuvent se rendre plus facilement disponibles.
- **Changement de la limite d'âge pour la réserve** : la limite d'âge pour être réserviste a été relevée en 2018 à 70 ans, à 72 ans en 2023, ce qui permet à davantage de personnes âgées de continuer à servir.

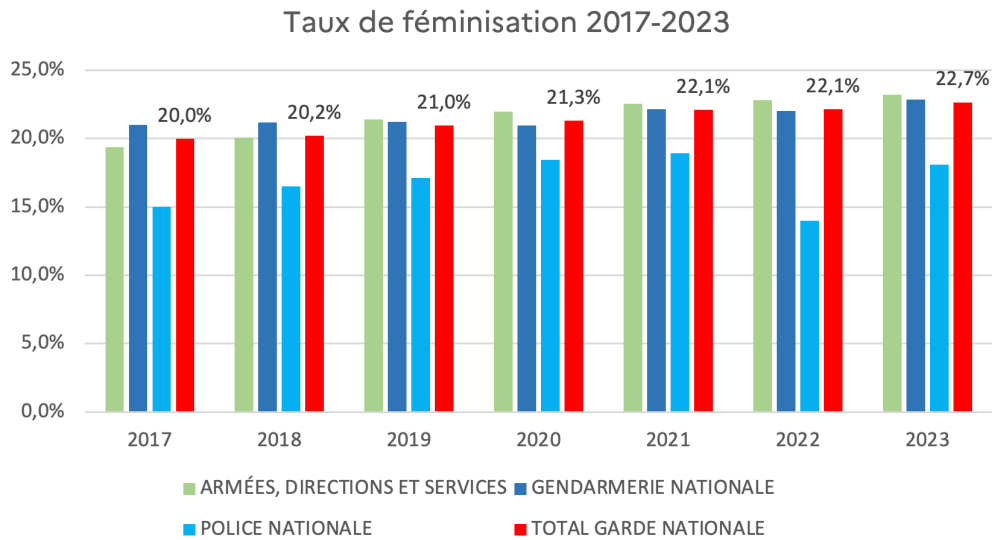
Il est à noter que le ministère des Armées a fixé l'objectif d'un militaire réserviste pour deux militaires d'active, visant à terme 100 000 réservistes pour une armée d'active de 200 000 hommes.

Cette ambition pourrait influencer la stratégie de recrutement et la répartition par âge des réservistes.

Ces éléments contribuent à créer une force de réserve dynamique et diversifiée, capable de répondre aux besoins de la défense nationale.

## 2.5. Une croissance linéaire du taux de féminisation

Le taux de féminisation de 22,7% de la Garde nationale est en progression constante.



Si le SSA constitue toujours le service le plus féminisé (48,8%), le SID dispose de la population de réserviste la moins féminisée (1 femme sur 26 réservistes) en corrélation avec la féminisation de ces emplois au sein de la société civile.

Il convient de souligner une progression constante, bien que lente, de la présence féminine au sein des réservistes opérationnels.

Cette croissance linéaire peut être attribuée à plusieurs facteurs, tels que les politiques de mixité et d'égalité professionnelle mises en œuvre par le ministère des Armées comme au sein du ministère de l'Intérieur.

En outre, il est rapporté que 24% des lauréats des concours d'officiers sont des femmes, ce qui indique une augmentation de la représentation féminine dans les niveaux supérieurs de formation<sup>6</sup>. Cela suggère que les efforts pour encourager la féminisation des armées ont abouti à des progrès tangibles, bien que le taux global de féminisation reste modeste.

La croissance linéaire peut également refléter les défis persistants liés à l'attraction et à la fidélisation des femmes dans les postes militaires, qui ont historiquement été dominés par les hommes. Les disparités des taux de féminisation selon les métiers et les niveaux de formation indiquent que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre une représentation plus équilibrée.

En conclusion, la croissance du taux de féminisation des réservistes opérationnels est le résultat d'initiatives ciblées et d'une volonté politique de promouvoir la mixité au sein des forces armées et de sécurité intérieure. Il est essentiel de continuer à soutenir ces efforts pour assurer une intégration et une visibilité accrues des femmes dans l'armée, ce qui est non seulement un progrès sociétal mais aussi un enjeu opérationnel crucial pour l'avenir. La visibilité de militaires et modèles féminins dans les métiers à hautes compétences pourra influencer la décision des femmes à rejoindre les réserves pour y occuper des postes de leadership tout en encourageant les nouvelles générations qui disposent des qualifications recherchées.

<sup>6</sup>La Place des femmes dans les armées : des progrès à poursuivre : [www.defense.gouv.fr/actualites/places-femmes-armees-progres-poursuivre](http://www.defense.gouv.fr/actualites/places-femmes-armees-progres-poursuivre)  
Publication du 08 mars 2024

## 2.6. Une répartition territoriale des réservistes en adéquation avec le maillage des forces armées et de sécurité intérieure

Les réservistes opérationnels sont inégalement répartis sur tout le territoire et leur nombre fluctue selon les principales composantes.

### Pour le périmètre armées, directions et services (ADS) :

Les implantations principales du ministère des armées conditionnent l'origine géographique des réservistes, avec une prépondérance dans les régions Grand-Est (Moselle notamment), Bretagne (Finistère), Nouvelle-Aquitaine (Gironde), Provence-Alpes-Côte d'Azur (Bouches-du-Rhône et Var), ainsi qu'en Ile-de-France (Paris principalement).

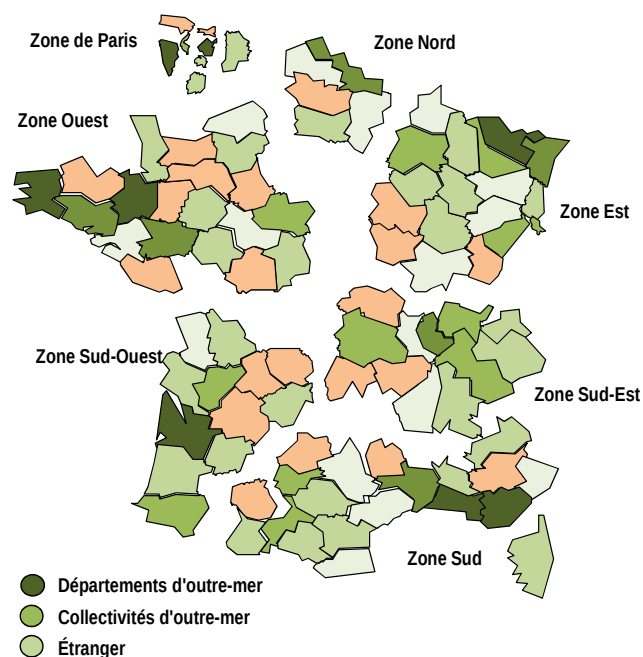
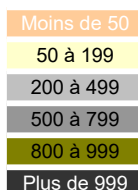
L'analyse des données disponibles suggère que la répartition géographique des réservistes des armées françaises est effectivement influencée par la présence de bases militaires. Les régions avec une forte implantation militaire tendent à avoir un nombre plus élevé de réservistes, ce qui peut être attribué à plusieurs facteurs :

- Proximité des bases militaires : la population vivant à proximité des installations militaires est plus susceptible d'être exposée à la culture militaire et peut être plus encline à s'engager dans la réserve. Par ailleurs, la proximité du lieu de résidence ou professionnel facilite la disponibilité au profit de la réserve.
- Facilité de participation : la proximité des bases permet une participation plus aisée aux activités de la réserve, réduisant les contraintes logistiques pour les réservistes.
- Recrutement ciblé : les forces armées peuvent cibler le recrutement dans les régions où elles sont déjà bien établies, profitant de la familiarité et du soutien de la communauté locale.

En revanche, les régions avec peu ou pas de présence des armées, ont tendance à avoir moins de réservistes. Cela peut être dû à :

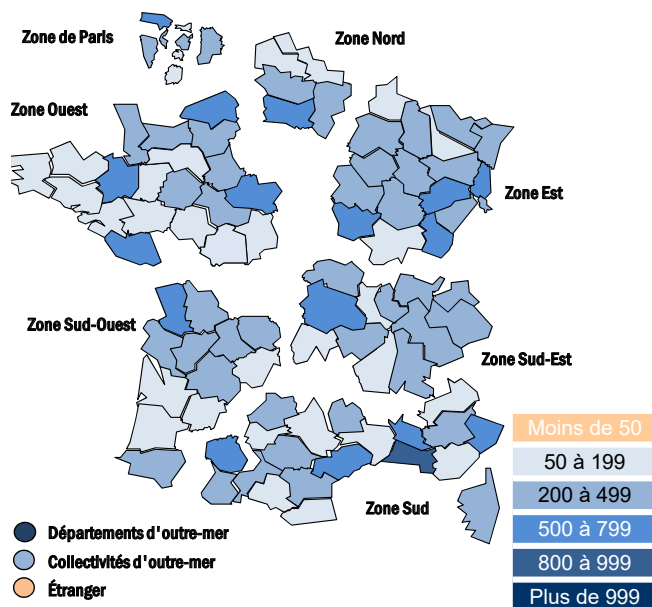
- Un manque de visibilité : sans une présence significative, les opportunités et les avantages de devenir réserviste peuvent ne pas être aussi évidents pour les résidents locaux.
- Les difficultés de recrutement : il peut être plus difficile pour les forces armées de recruter des réservistes dans des zones éloignées des bases militaires en raison de la distance et du manque d'installations de formation à proximité.
- De moindre opportunités de formation et d'engagement : les réservistes des régions éloignées peuvent avoir moins d'occasions de participer à des exercices et à des formations, ce qui peut décourager l'engagement.

Il est important de noter que ces tendances peuvent varier en fonction des politiques de recrutement spécifiques et des efforts déployés par les forces armées pour attirer et retenir les réservistes dans différentes régions. De plus, des initiatives telles que celles de la Garde Nationale visent à renforcer le lien entre la Nation et ses forces, ce qui pourrait influencer positivement le recrutement des réservistes sur l'ensemble du territoire.



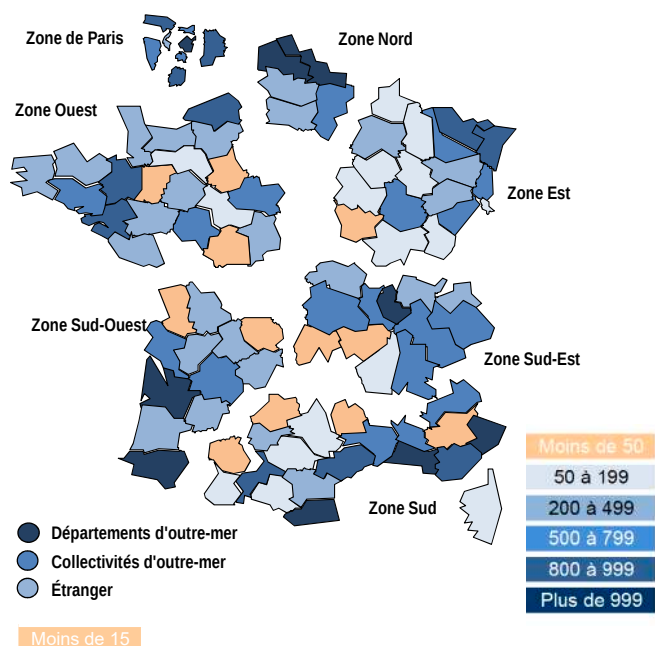
## Pour le périmètre gendarmerie nationale :

Les réservistes de l'arc Sud (de la Haute-Garonne aux Alpes-Maritimes) sont bien représentés. Ils sont également présents en région Auvergne-Rhône-Alpes (Rhône et Isère), dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique, ainsi que dans le Bas-Rhin, en Gironde et dans les Yvelines.



## Pour le périmètre police nationale :

En termes d'effectifs de réservistes de la police nationale, six départements se détachent : Paris, le Nord, le Pas-de-Calais, le Rhône, la Gironde et les Bouches-du-Rhône.



La répartition des réservistes de la gendarmerie et de la police est assez distincte, reflétant les différences de maillage territorial.

La gendarmerie nationale compte une réserve opérationnelle composée de deux tiers de volontaires issus de la société civile et d'un tiers d'anciens militaires. Les réservistes de la gendarmerie sont répartis sur l'ensemble du territoire national, y compris les territoires ultramarins. Ils sont organisés en compagnies de réserve territoriale et contribuent directement à l'action de la gendarmerie dans les brigades territoriales ou au sein d'unités composées exclusivement de réservistes.

Les réservistes de la Police Nationale jouent un rôle crucial en apportant un soutien opérationnel temporaire aux services actifs. Ils proviennent de divers horizons, y compris des citoyens engagés, des retraités de la police nationale et des anciens policiers adjoints. Concernant les effectifs importants de réservistes venant des départements du Nord, de Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Bordeaux, ils reflètent la diversité et les besoins spécifiques de ces régions. Ces grandes métropoles nécessitent une présence policière renforcée en raison de leur densité de population élevée et de leur statut de centres économiques et sociaux importants. Les réservistes de ces régions peuvent donc être particulièrement formés pour répondre aux défis urbains, comme la gestion des grands événements, la sécurisation des transports en commun et la surveillance des zones touristiques.

En résumé, la gendarmerie nationale mobilise ses réservistes sur tout le territoire pour renforcer l'action des unités d'active, tandis que la police nationale concentre davantage ses réservistes dans les grandes métropoles pour des missions spécifiques liées à la densité et aux besoins de ces zones urbaines.

## 2.7 La politique volontariste de valorisation des réservistes

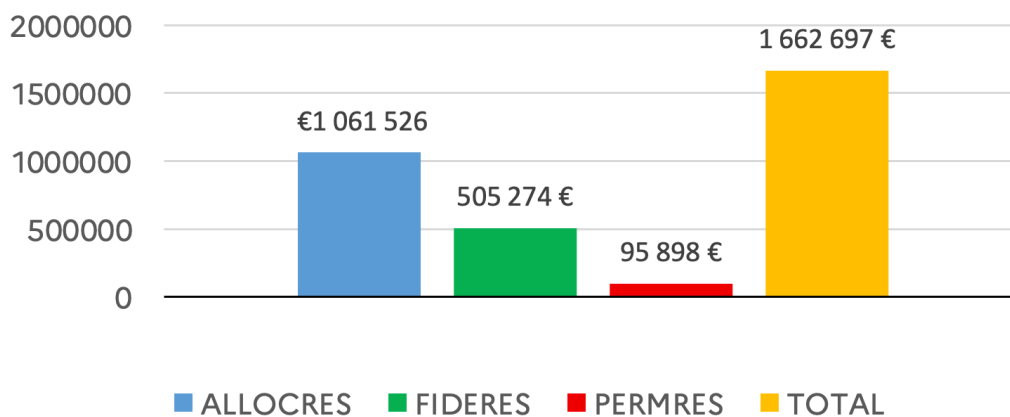
### 2.7.1. Une efficacité perfectible des primes

Instaurées par le décret n° 2017-328 du 14 mars 2017, afin d'accompagner la montée en puissance de la Garde nationale, trois primes (prime de fidélité, allocation d'études spécifique et participation au financement du permis de conduire) sont en vigueur.

- La prime de fidélité (FIDERES), d'un montant de 250 euros, est versée aux réservistes opérationnels qui renouvellent leur premier contrat ESR d'une durée initiale d'au moins 3 ans et ont réalisé 37 jours d'activités annuels lors de ce second contrat.

- L'allocation d'études spécifique (ALLOCRES) apporte un soutien financier aux réservistes opérationnels étudiants de moins de 25 ans. Cette allocation est versée sur une base mensuelle de 100 euros.
- L'aide au financement (1 000 euros) du permis de conduire (PERMRES) est peu utilisée.

#### Montant des primes versées en 2023



Le constat de la décroissance continue depuis 2021 du nombre de primes alors que le nombre de réservistes augmente interroge.

La PERMRES est peu utilisée et rencontre des difficultés d'allocation et de mise en œuvre en raison des contraintes budgétaires, RH et logistiques des armées, directions et services.

La situation concernant les primes ALLOCRES et FIDERES semble être un sujet complexe.

Les conditions pour obtenir ces primes peuvent apparaître comme trop strictes, notamment la nécessité d'effectuer un minimum de 37 jours d'activité pour être éligible à la prime FIDERES. Cette exigence pourrait être un obstacle quand les contrats fonctionnent sur une base de 30 jours renouvelable le cas échéant.

Par ailleurs, la moyenne de jours/homme en 2023 est de 23,5 et confirme que le réserviste pourrait ne pas être en mesure de consacrer autant de temps à la réserve opérationnelle, en l'espèce au regard du montant actuel proposé.

Par ailleurs en ce qui concerne l'attractivité du montant de l'ALLOCRES, la prime de 100 euros par mois peut ne pas être suffisamment incitative pour attirer les jeunes étudiants vers la réserve.

Cela pourrait expliquer pourquoi, malgré une augmentation du nombre de réservistes, l'allocation des primes ne suit pas cette tendance à la hausse.

Les conditions ne sont pas adaptées aux réalités des étudiants réservistes ce qui limite leur efficacité.

## 2.7.2. L'engagement dans la réserve, incarné par la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure

La médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure (MRVDSI) a succédé en 2019 à la médaille des services militaires volontaires avec un périmètre et des modalités d'attributions élargis<sup>7</sup>.

Cette médaille est destinée à récompenser la fidélité de l'engagement et les services accomplis des réservistes opérationnels des forces armées et des forces de sécurité intérieure ainsi que des réservistes citoyens de défense et de sécurité.

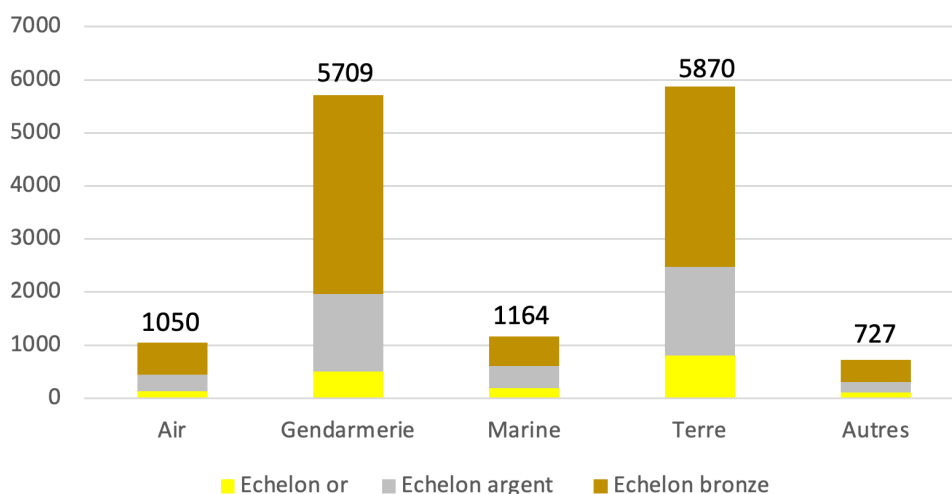
Pouvant être délivrée par les deux ministères, la MRVDSI se répartit en 3 échelons : bronze (dès 37 jours d'activités), argent (dès 185 jours d'activités) et or (dès 370 jours d'activités).

Elle comporte trois agrafes :

- Garde nationale (pour les volontaires servant dans la réserve opérationnelle et les agents publics œuvrant au profit de la réserve opérationnelle,
- Réserve citoyenne (pour les volontaires de la réserve citoyenne de défense et de sécurité et les personnes admises dans la réserve citoyenne de la police nationale) ;
- Partenaire de la Garde nationale (pour les personnes physiques qui, au sein d'un organisme public ou privé, ont favorisé l'engagement ainsi que l'accomplissement des missions des volontaires de la réserve opérationnelle ou des réservistes civils de la police nationale).

Près de 14 520 MRV-DSI ont été attribuées en 2023 (périmètre FAFR), récompensant principalement les réservistes opérationnels.

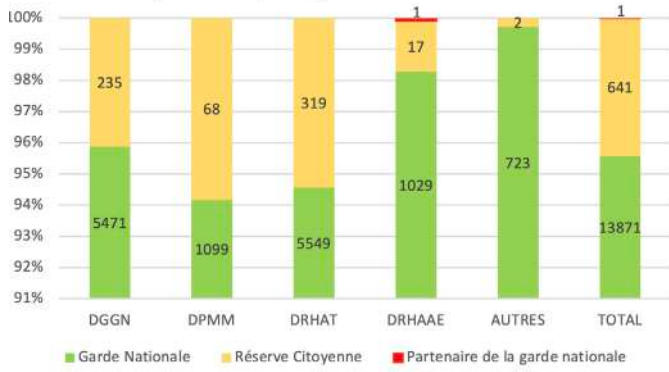
### Nombre de MRVDSI en 2023



NB : la ligne « Autres » englobe la DGA, le SSA, le SCA, le SEO et le SID.

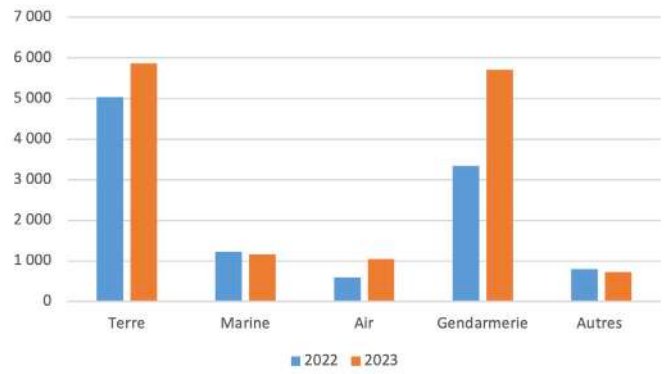
<sup>7</sup>Décret n°2019-688 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relatif à la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure

Répartition par agrafe MRVDSI en 2023



NB : en 2022, aucune médaille avec l'agrafe « partenaire de la Garde nationale » n'a pas été attribuée. En 2023, 1 médaille avec l'agrafe « partenaire de la Garde nationale » a été attribuée.

Évolution 2022/2023 de MRVDSI par composante



Depuis sa création, la MRVDSI échelon Or agrafe « partenaire de la garde nationale » a été décernée à 9 reprises.

	2019	2020	2021	2022	2023
A titre normal	0	0	0	0	0
A titre exceptionnel	4	3	2	0	0

Afin de valoriser l'attribution de cette agrafe au profit des personnes qui ont œuvré pour le rayonnement de la réserve en apportant leur contribution à l'engagement des réservistes au sein de leurs organismes, tout en reconnaissant l'engagement citoyen, le SGGN inscrira l'attribution de la MRVDSI dès 2024 au sein des temps forts de la Garde nationale (journée nationale du réserviste, actions prévues pour promouvoir l'engagement au sein de la réserve auprès des entreprises, etc.)

**La MRV-DSI récompense :**

- La reconnaissance de l'engagement: elle valorise leur contribution au service de la Nation et renforce leur sentiment d'appartenance et de fierté ;
- La motivation: l'existence d'une médaille spécifique pour les réservistes peut servir de motivation pour les volontaires actuels et potentiels ;

- L'ancienneté et l'activité: contrairement à la MSMV, la MRV-DSI s'appuie sur l'ancienneté (3, 10, 15 ans) ou le nombre de jours d'activité (37, 185, 370 jours pour les différents échelons), ce qui encourage une participation plus active et régulière des réservistes.
- L'inclusion des partenaires de la Garde Nationale: la MRV-DSI introduit la notion de partenaires de la Garde Nationale, reconnaissant ainsi les efforts des individus et des organismes qui soutiennent l'engagement des réservistes.

.....

En résumé, l'attribution de la MRV-DSI a un impact positif en termes de reconnaissance et de motivation pour les réservistes et leurs partenaires, tout en encourageant une participation plus soutenue et régulière.

.....

### 2.7.3. Un budget en lien avec les objectifs de la LPM et de la LOPMI

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ARMÉES, DIRECTIONS ET SERVICES	138	153	153	153	152	171	194
GENDARMERIE NATIONALE	90	70	45	64	64	72	89
POLICE NATIONALE	32	31	27	27	30	34	45
<b>TOTAL GARDE NATIONALE</b>	<b>260</b>	<b>254</b>	<b>225</b>	<b>244</b>	<b>246</b>	<b>277</b>	<b>328</b>

\*En millions d'euros

Face aux défis sécuritaires actuels, l'augmentation constante du budget alloué à l'engagement des réservistes résulte d'un effort budgétaire important. Depuis 2017, le budget des armées françaises a connu une augmentation significative, passant de 32,3 milliards d'euros à 43,9 milliards d'euros en 2023. Cette hausse historique de 3 milliards d'euros en 2023 reflète la volonté du Président de la République de renforcer les capacités militaires du pays, dans le cadre des deux LPM successives et de la LOPMI.

A ce titre depuis 2022, la gendarmerie a compté sur un vivier de plus de 30 000 réservistes, avec une augmentation significative du nombre de jours de réserve effectués, ce qui indique une valorisation efficiente de la réserve opérationnelle de la gendarmerie.

Par ailleurs des événements majeurs ont justifié la hausse budgétaire en lien avec la préparation pour des événements d'envergure internationale tels que la coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux Olympiques en 2024, nécessitant l'anticipation d'une sécurité formée et renforcée.

Cette politique de renforcement budgétaire est confirmée par la loi de Programmation Militaire (LPM) 2024-2030 qui souligne l'importance de la réserve opérationnelle et prévoit une trajectoire d'augmentation des crédits pour renouveler, moderniser et renforcer les moyens de défense.

## 2.8. La complémentarité de la réserve de disponibilité (RO2)

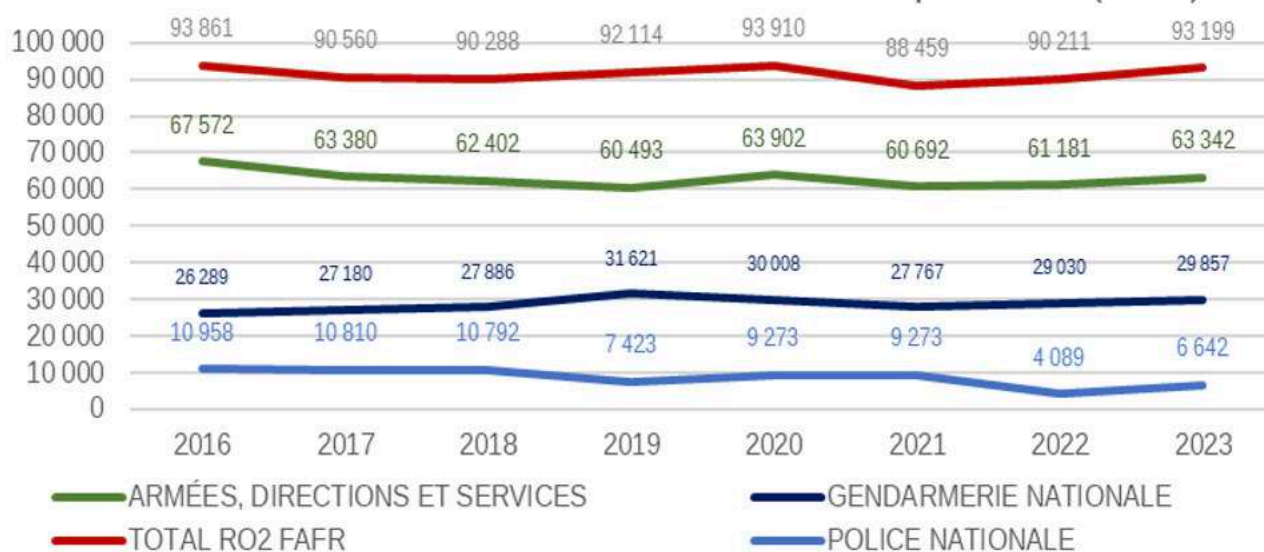
La réserve opérationnelle de niveau 2 (RO2) est constituée des anciens militaires soumis à une obligation de disponibilité de 5 ans suivant leur radiation des cadres ou des contrôles<sup>9</sup>.

Ces anciens militaires peuvent être convoqués pour une durée ne pouvant excéder un total de cinq jours sur une durée de cinq ans<sup>10</sup>.

En cas de menace, l'appel de tout ou partie des réservistes soumis à l'obligation de disponibilité peut être décidée par décret en Conseil des ministres<sup>11</sup>.

A noter également que ce contingent d'anciens militaires peut également être rappelé, pour une durée d'un mois renouvelable une fois, en cas de mise en œuvre du dispositif de réserve de sécurité nationale qui intervient en complément des effectifs de la Garde nationale dans des situations exceptionnelles<sup>12</sup>.

Évolution des effectifs de la réserve de disponibilité (RO2)



La RO2 est intrinsèquement liée au nombre de départs des militaires d'active. Selon le 17ème rapport du haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM), il y a eu une augmentation significative des démissions parmi les officiers, qui quittent l'institution de plus en plus tôt.

La RO2 s'inscrit dans cette stratégie visant à massifier la réserve opérationnelle, pour « contribuer à la prise en compte des enjeux de résilience et de volume de forces », souligné par le Chef d'Etat-major des armées, le général Thierry Burkhard dans sa vision stratégique d'octobre 2021<sup>13</sup>.

L'enjeu pour les années à venir est de maintenir un lien opérationnel fort et durable avec cette population, déjà formée.

<sup>9</sup>Article L. 4231-1 du code de la défense.

<sup>10</sup>Article L. 4231-2 du code de la défense.

<sup>11</sup>Article L. 4231-4 du code de la défense.

<sup>12</sup>Article L. 2171-1 du code de la défense, en cas de survenance d'une crise majeure dont l'ampleur met en péril la continuité de l'action de l'État, la sécurité de la population ou la capacité de survie de la Nation.

<sup>13</sup>Vision stratégique du CEMA (octobre 2021)

## 2.9 Une expertise fournie par la réserve citoyenne de défense et de sécurité

La réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS) complète la réserve opérationnelle de la Garde nationale.

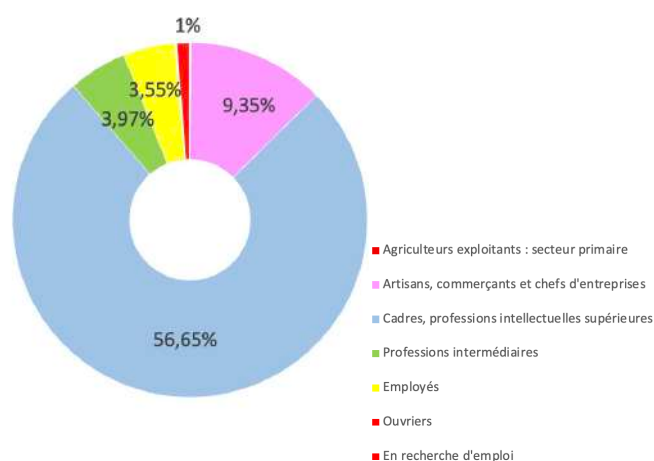
Les réservistes citoyens de défense et de sécurité, collaborateurs occasionnels du service public, réalisent des activités à titre bénévole en contribuant à promouvoir l'esprit de défense et à renforcer le lien entre les armées et la Nation<sup>14</sup>. Ceci se traduit au travers d'actions de communication et de relations publiques mais également en participant à des actions de sensibilisation et d'information sur les questions de défense, d'aide à la reconversion des militaires ou encore d'accompagnement des jeunes de quartiers sensibles pour les accompagner dans une démarche de citoyenneté.

Agréés par l'autorité d'emploi en raison de leurs compétences, de leur expérience ou de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale et de la sécurité intérieure, les réservistes citoyens de défense et de sécurité constituent un premier degré d'engagement au profit de la défense<sup>15</sup> avant une éventuelle intégration au sein de la RO ou de l'active.

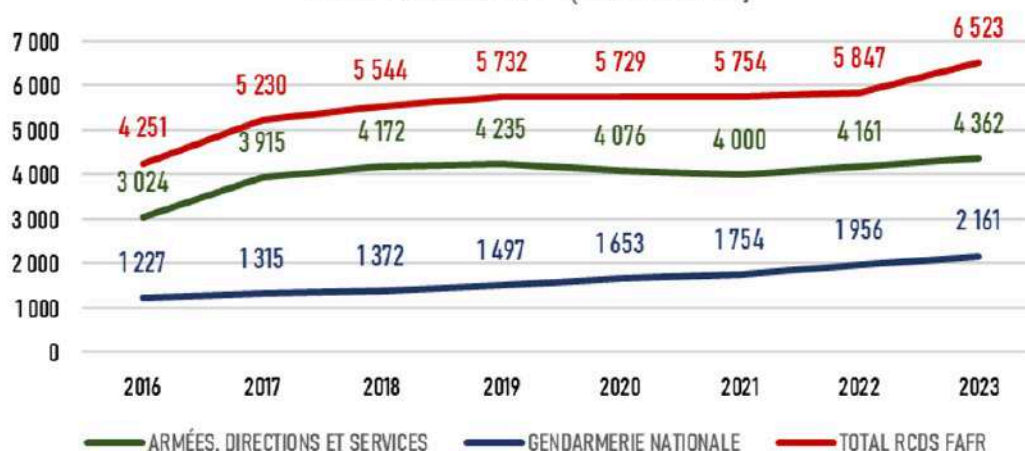
En fonction des besoins, les composantes peuvent faire appel aux réservistes citoyens de défense et de sécurité pour les affecter, avec leur accord, dans la réserve opérationnelle, les intéressés souscrivant alors un engagement à servir dans la réserve<sup>16</sup>.

Les effectifs de la RCDS poursuivent leur augmentation. Ce vivier permet également de développer des partenariats avec d'autres acteurs et partenaires consulaires tels que le monde de l'entreprise et de la recherche, et de mener des actions conjointes plus efficaces et plus adaptées aux besoins.

Répartition de la RCDS par catégorie socio professionnelle en 2023



Évolution RCDS (en nombre)



<sup>14</sup>Article L. 4241-1 du code de la défense.

<sup>15</sup>Article L. 4241-1 du code de la défense.

<sup>16</sup>Article L. 4241-1 du code de la défense.



# L'IMPACT IMMÉDIAT DE LA STRATÉGIE RENOVÉE DE LA GARDE NATIONALE

## Chapitre 3

Le Secrétariat général de la Garde nationale a identifié quatre priorités :

- « mieux fédérer » avec une approche partenariale plus globale pour fédérer tous les acteurs de la réserve afin qu'ils concourent efficacement au doublement des effectifs des réserves opérationnelles ;
- « mieux accompagner » en poursuivant la politique partenariale renouvelée en 2023 avec une double focale, territoires et compétences ;

- « mieux valoriser » afin de mieux faire connaître l'engagement au sein de la réserve ;
- « mieux fonctionner » en améliorant la performance du secrétariat général de la Garde nationale dans l'exécution de ses missions.

### 3.1 Mieux fédérer : une animation optimisée du réseau des correspondant Garde nationale - employeurs

Dans le cadre du renforcement des forces morales du pays et dans l'objectif de doubler les effectifs de la réserve opérationnelle, le recours à la stratégie partenariale menée par le secrétariat général de la Garde nationale (SGGN) représente un levier incontournable.

Les employeurs, quel que soit leur milieu (entreprise privée ou publique, collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur) sont sollicités par les CGNE pour signer une convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle visant, d'une part, à faciliter l'intégration du réserviste opérationnel dans son environnement étudiant ou professionnel et, d'autre part, à développer son employabilité au sein des unités militaires et de la police nationale.

Cette transformation repose tout d'abord sur un pilotage plus fin, structurant et animant le réseau des « Correspondants Garde Nationale Employeurs (CGNE) » dans les régions administratives métropolitaines qui oriente l'action du SGGN dans les territoires, ainsi que celui des « Référents Garde Nationale (REFGN) » qui sont les interlocuteurs privilégiés du SGGN au sein des organismes signataires.

En 2023, le secrétariat général de la Garde nationale a porté son effort sur la consolidation de son réseau de correspondant Garde nationale - employeurs (CGNE), chargés d'être les relais de la politique partenariale dans les territoires métropolitains, en outre-mer mais également auprès des Français de l'étranger.

Afin de toujours plus s'engager auprès des réservistes opérationnels, le secrétariat général de la Garde nationale s'appuie sur ses relais afin de bénéficier le plus efficacement possible de partenariats avec des entreprises, des collectivités territoriales ou des établissements d'enseignement supérieur. La signature de conventions de soutien aux politiques de réserve opérationnelle permet au secrétariat général de la Garde nationale d'attirer l'engagement du monde professionnel et universitaire vers les objectifs communs de défense et de sécurité nationale. Il s'agit donc de développer la réserve opérationnelle pour atteindre une réserve de « compétences », identifiée et susceptible d'être activée en cas de crise(s) grave(s). Le secrétariat général de la Garde nationale accompagne cette mutation de la réserve tout en conservant l'aspect fédérateur des différentes réserves dans une finalité de résilience de la nation par la force des armes.

Le second volet de la nouvelle stratégie partenariale passe par une approche par les territoires et par les compétences. Une approche territoriale d'une part, en mettant en œuvre une véritable stratégie au moyen du réseau CGNE avec différentes sphères économiques, universitaires et militaires accompagnées des élus et des collectivités. Cette approche vise également à étendre le réseau CGNE dans les outre-mer ainsi qu'auprès des français établis à l'étranger. En 2023, de nouveaux CGNE ont été désignés outre-mer étendant ainsi les possibilités de partenariat sur l'ensemble du territoire.

### 3.2. Mieux accompagner : La transformation par les territoires et par les compétences

Les personnes morales, quel que soit leur milieu (entreprises privées ou établissements publics, collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur) sont sollicitées pour signer une convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle. Leur adhésion est un préalable nécessaire afin d'inciter leurs réservistes opérationnels à se faire connaître auprès de leur employeur et à faciliter leur mobilisation lorsque les armées ou les forces de sécurité intérieure en expriment le besoin.

Ces organismes employeurs peuvent par la suite bénéficier de la qualité de « partenaire de la défense nationale » ou de la qualité de « partenaire de la police nationale », récemment créée, pour témoigner de leur engagement envers la Nation. Cette valorisation a, de plus, l'avantage de les rendre plus attractifs pour recruter, mais aussi de fidéliser les réservistes opérationnels.

Au-delà de cette reconnaissance qualitative, les entreprises signataires d'une convention de soutien aux politiques de réserve opérationnelle peuvent également bénéficier d'avantages plus concrets parmi lesquels une réduction d'impôt au titre du mécénat ou la validation de critères de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

En 2023, 161 conventions de partenariat ont été signées par le secrétaire général de la Garde nationale, portant le chiffre à plus de 1000 conventions de partenariat. Afin d'alimenter cet élan volontariste au profit de l'insertion professionnelle et étudiante des réservistes opérationnels, la stratégie partenariale fait l'objet d'une transformation dans la perspective d'une efficacité renforcée.

La durée d'une convention étant de cinq ans, le secrétariat général de la Garde nationale sollicite les REFGN des organismes signataires afin de procéder à leur renouvellement et maintient ainsi le lien avec les employeurs, lesquels s'engagent davantage en faveur de la réserve opérationnelle.

Les premières conventions de partenariat signées avec les employeurs par la Garde nationale suite à sa création étant arrivées à échéance, les premiers renouvellements ont eu lieu en 2022 et se sont poursuivis en 2023. Ainsi, 23 renouvellements ont été signés en 2023.

Dans le cadre des conventions, les employeurs s'engagent sur quatre points :

- Le volume annuel de jours d'absence accordés aux réservistes pour réaliser leurs activités opérationnelles : 12,5 jours accordés en moyenne pour les conventions signées en 2023.

A noter, sur ce point, l'avancée majeure de novembre 2023 qui a porté sur une augmentation significative de nombre de jours d'autorisation d'absence, lesquels ont été portés à 10 pour l'ensemble des réservistes opérationnels, qu'ils soient salariés du secteur privé ou agents publics. Les employeurs s'engagent ainsi à permettre à leurs employés de réaliser davantage de jours de réserve sur leur temps de travail.

- Les modalités de maintien de la rémunération pendant les absences (uniquement pour les salariés de droit privé, les agents publics voient leur traitement maintenu pendant 30 jours par année civile): 88% des entreprises privées nouvellement signataires en 2023 maintiennent au moins partiellement les salaires (dont 80 % intégralement).
- La durée du préavis afférent (en-deçà d'un mois) : 3,3 semaines (21,7j) accordées en moyenne pour les nouvelles conventions signées en 2023.
- La clause de réactivité : 100% des partenaires nouvellement signataires en 2023 autorisent leurs réservistes à souscrire à la clause de réactivité dans le cadre de leur contrat ESR. Ces derniers peuvent ainsi, le cas échéant, être rappelés sous 15 jours maximum par arrêté.

Impliquant une vision territoriale d'une part, et une approche par les compétences d'autre part, le SGGN met en œuvre une véritable stratégie au moyen du réseau CGNE avec les différentes sphères économiques, universitaires et militaires, élus, et des collectivités. Il met ainsi en corrélation l'offre d'expertise, parfois rares et critiques, de salariés réservistes avec les besoins identifiés par les composantes de la Garde nationale. Cette approche vise enfin à étendre le réseau CGNE dans les outre-mer ainsi qu'à l'étranger.

## Les classes de défense et sécurité globale

### La jeunesse : Un enjeu d'envergure pour la réserve

Le Président de la République a rappelé lors de son discours aux armées le 14 juillet 2022 « la richesse du plan « ambition armées-jeunesse » qui réunit les initiatives et les actions conduites partout et en permanence par le ministère des armées », et l'importance de « l'effort essentiel pour l'éducation et l'engagement de la jeunesse » pour renforcer la force morale de la Nation et la cohésion. La sensibilisation des élèves et des étudiants de l'enseignement supérieur à l'esprit de défense est un enjeu majeur et d'actualité sur l'ensemble du territoire français.

Les classes de défense sont créées à l'initiative d'une équipe pédagogique d'un collège ou d'un lycée autour d'un projet en lien avec l'éducation à la défense. Elles reposent sur un partenariat entre une unité militaire et des professeurs engagés à faire découvrir à leurs élèves ce milieu singulier. Ce dispositif s'adresse à la jeunesse dans sa diversité et plus particulièrement aux élèves du réseau d'éducation prioritaire.

Lors de l'édition 2023, près de 3000 jeunes ont pu bénéficier de cette opération.

#### Quelques chiffres :

- 590 classes de défense
- 14 750 élèves concernés
- 17% de classes en éducation prioritaire
- 200 entités militaires marraines (armées, directions et services)

Durant l'année scolaire 2023/2024, les lycéens de la classe de défense et sécurité globale (CSDG) du Lycée Blaise Cendrars de Sevran ont ainsi été parrainés par le secrétariat général de la Garde nationale afin de découvrir l'engagement et la valeur de la force du collectif au contact des réservistes, à travers diverses activités immersives. Ces lycéens ont ainsi pu se rendre tout au long de l'année au sein des différentes unités tels que la BSPP, la base aérienne de Villacoublay.

## Les étudiants réservistes : un choix gagnant

Intégrer la réserve, c'est bénéficier d'une expérience humaine et professionnelle exaltante, enrichissante et valorisante. Cet engagement vient s'ajouter aux activités civiles et familiales.

Il est donc important de pouvoir s'organiser afin d'accorder de l'importance à concilier chacune d'entre elles.

Les mesures sont destinées à encourager l'engagement des réservistes, de les fidéliser et de faciliter leur vie estudiantine.

Dans le cadre des missions confiées au secrétariat général de la Garde nationale, la politique de conventionnement avec l'enseignement supérieur vise à faciliter l'intégration des étudiants réservistes dans les deux sphères. Les établissements signataires s'engagent à soutenir les étudiants réservistes en leur offrant des aménagements d'études et en valorisant leur engagement à travers l'attribution d'unités d'enseignement ou de crédits ECTS.

Ces mesures permettent aux étudiants de concilier plus aisément leurs études avec leur service dans la réserve.

Ainsi les étudiants réservistes bénéficient de la protection contre les préjudices académiques:

- Selon l'article L4211-7 du code de la défense, aucun établissement de formation ne peut prendre de mesure préjudiciable au cursus des étudiants en raison de leurs absences liées à la réserve opérationnelle. Le code de l'éducation reconnaît l'engagement dans la réserve pour les étudiants de l'enseignement supérieur, qui peut se traduire par des aménagements de calendrier scolaire (afin de concilier enseignement et périodes de réserve).
- Les étudiants peuvent bénéficier d'aménagements dans l'organisation de leurs études pour mieux les concilier avec la réserve. La circulaire du 23 mars 2022 du ministère de l'enseignement supérieur précise les modalités d'application de ces mesures.
- Le compte engagement citoyen permet par ailleurs aux réservistes opérationnels, qui ont réalisé au moins 90 jours d'activité, de bénéficier d'un abondement de 240 euros crédité sur le compte personnel de formation (CPF).

### 3.3 Mieux valoriser : consolidation des dispositifs de rayonnement et de partenariat

#### 3.3.1 : L'intégration du lien Nation-armées dans la RSE

Le SGGN s'est également impliqué dans la valorisation d'un levier d'avenir pour développer les partenariats : la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

La RSE, apparue dans le deuxième tiers du XXème siècle aux États-Unis, exige en effet que l'entreprise serve l'intérêt commun au sein de la société dont elle est, elle-même, un membre à part entière.

Définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes, la RSE comprend trois piliers :

- Social : cet impact englobe le bien-être des employés et des parties prenantes, allant au-delà de la conformité légale.
- Économique : cela concerne la création de valeur économique, la création d'emplois et le soutien aux fournisseurs locaux.
- Environnemental : cet impact se concentre sur la réduction de l'impact sur la planète et la gestion responsable des ressources.

Les fondements du cadre législatif en matière de responsabilité sociétale des entreprises trouvent leur origine en 2001 avec l'introduction d'un nouvel article L. 225-102-1 dans le code du commerce. Celui-ci prévoyait que les entreprises cotées en bourse devaient indiquer dans leur rapport annuel une série d'informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Ainsi, la déclaration (ou rapport RSE) a été intégrée au rapport de gestion qui « comprend également des informations, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. »

L'article L. 225-102-1 du code de commerce a ensuite été modifié en 2017 pour assurer la transposition de la directive européenne dite RSE en droit interne. Il prévoit un nouveau dispositif de reporting extra-financier et définit le contenu et le champ de la nouvelle déclaration de performance extra-financière qui remplace le rapport RSE.

Cette déclaration, intégrée au rapport de gestion, « présente des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. »

L'article L. 225-102-1 du code de commerce a ensuite été modifié en 2017 pour assurer la transposition de la directive européenne dite RSE en droit interne. Il prévoit un nouveau dispositif de reporting extra-financier et définit le contenu et le champ de la nouvelle déclaration de performance extra-financière qui remplace le rapport RSE. Cette déclaration, intégrée au rapport de gestion, « présente des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. »

Tout d'abord facultative, la mention d'informations sur leurs actions de soutien à l'engagement dans les réserves s'est progressivement imposée comme une obligation pour les grandes entreprises.

Le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 a constitué la première étape de la reconnaissance des actions de soutien aux réserves comme critère de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). En effet, il introduit dans la partie réglementaire du code du commerce des précisions sur le contenu et les modalités de présentation de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) et précise dans sa notice que l'entreprise peut également produire d'autres informations comme, « par exemple (...) son engagement dans son soutien à la Garde nationale en facilitant l'activité opérationnelle de ses salariés réservistes ».

En août 2023, cette faculté a ensuite été explicitement insérée par la LPM 2024-30 qui a opéré une modification de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, dont le III précise désormais que « la déclaration [de performance extra-financière] comprend notamment des informations relatives... aux actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves... ».

### 3.3 Mieux valoriser : consolidation des dispositifs de rayonnement et de partenariat

#### 3.3.1 : L'intégration du lien Nation-armées dans la RSE

Le SGGN s'est également impliqué dans la valorisation d'un levier d'avenir pour développer les partenariats : la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

La RSE, apparue dans le deuxième tiers du XXème siècle aux États-Unis, exige en effet que l'entreprise serve l'intérêt commun au sein de la société dont elle est, elle-même, un membre à part entière.

Définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes, la RSE comprend trois piliers :

- Social : cet impact englobe le bien-être des employés et des parties prenantes, allant au-delà de la conformité légale.
- Économique : cela concerne la création de valeur économique, la création d'emplois et le soutien aux fournisseurs locaux.
- Environnemental : cet impact se concentre sur la réduction de l'impact sur la planète et la gestion responsable des ressources.

Les fondements du cadre législatif en matière de responsabilité sociétale des entreprises trouvent leur origine en 2001 avec l'introduction d'un nouvel article L. 225-102-1 dans le code du commerce. Celui-ci prévoyait que les entreprises cotées en bourse devaient indiquer dans leur rapport annuel une série d'informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Ainsi, la déclaration (ou rapport RSE) a été intégrée au rapport de gestion qui « comprend également des informations, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. »

L'article L. 225-102-1 du code de commerce a ensuite été modifié en 2017 pour assurer la transposition de la directive européenne dite RSE en droit interne. Il prévoit un nouveau dispositif de reporting extra-financier et définit le contenu et le champ de la nouvelle déclaration de performance extra-financière qui remplace le rapport RSE.

Cette déclaration, intégrée au rapport de gestion, « présente des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. »

L'article L. 225-102-1 du code de commerce a ensuite été modifié en 2017 pour assurer la transposition de la directive européenne dite RSE en droit interne. Il prévoit un nouveau dispositif de reporting extra-financier et définit le contenu et le champ de la nouvelle déclaration de performance extra-financière qui remplace le rapport RSE. Cette déclaration, intégrée au rapport de gestion, « présente des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. »

Tout d'abord facultative, la mention d'informations sur leurs actions de soutien à l'engagement dans les réserves s'est progressivement imposée comme une obligation pour les grandes entreprises.

Le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 a constitué la première étape de la reconnaissance des actions de soutien aux réserves comme critère de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). En effet, il introduit dans la partie réglementaire du code du commerce des précisions sur le contenu et les modalités de présentation de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) et précise dans sa notice que l'entreprise peut également produire d'autres informations comme, « par exemple (...) son engagement dans son soutien à la Garde nationale en facilitant l'activité opérationnelle de ses salariés réservistes ».

En août 2023, cette faculté a ensuite été explicitement insérée par la LPM 2024-30 qui a opéré une modification de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, dont le III précise désormais que « la déclaration [de performance extra-financière] comprend notamment des informations relatives... aux actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves... ».

Enfin, à l'occasion de la transposition en droit interne de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), en décembre 2023 cette faculté s'est transformée en obligation et a été codifiée à l'article L. 22-10-35 du code de commerce. Conformément à cet article, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025, les entreprises cotées devront mentionner dans leur rapport de gestion présenté aux actionnaires, « les actions visant à promouvoir le lien entre la Nation et ses forces armées et à soutenir l'engagement dans les réserves de la Garde nationale ».

Au-delà des entreprises soumises à cette obligation, l'entreprise qui le souhaite a la possibilité de mentionner des informations relatives à ses actions de soutien à l'engagement dans les réserves de la Garde nationale, dans son rapport de gestion, sa déclaration de performance extra-financière (DPEF) ou tout autre document présenté aux actionnaires.

Les établissements d'enseignement supérieur publics et privés, peuvent également valoriser leur engagement RSE dans le cadre du Label développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS).

En 2024, 50 % des établissements d'enseignement supérieur publics se seront saisis du référentiel DD&RS et 25 % obtiendront le label DD&RS.

D'ici 2027, tous les établissements devraient s'approprier le référentiel DD&RS et 66 % devraient obtenir le label DD&RS.

Les nouvelles générations arrivant sur le marché de l'emploi accordent une importance croissante aux critères RSE et à l'engagement social et environnemental lorsqu'ils choisissent une entreprise pour travailler.

Les « Millennials » recherchent des employeurs dont les valeurs et les pratiques sont alignées avec les leurs, notamment en matière de durabilité environnementale et de responsabilité sociale. Ces critères ont un effet positif sur leur engagement et donc leur performance : environ 70% des Millennials prennent en compte les engagements RSE des entreprises avant de postuler (Deloitte Millennial Survey, 2022).

- Attraction et rétention des talents : Les entreprises qui adoptent des pratiques RSE solides sont ainsi perçues comme des employeurs de choix, ce qui les aide à attirer et retenir les jeunes talents
- Réputation et image de marque : une bonne réputation en matière de RSE améliore l'image de marque de l'entreprise et contribue à sa réputation à un moment où les talents comme les clients, sont de plus en plus exigeants.

Un contexte géopolitique, économique et sécuritaire complexe, de nouvelles menaces cyber et des changements induits nécessitent plus que jamais de valoriser l'esprit militaire, permettant d'anticiper des situations complexes par des compétences précieuses pour accompagner les entreprises dans ce monde en perpétuelle mutation.

Le SGGN communique auprès des personnes morales sur le fait que recruter un réserviste offre la chance d'avoir un collaborateur résilient et investi pour faire face aux évolutions permanentes du monde économique.

C'est aussi reconnaître les implications particulières que génère pour certains de leurs collaborateurs et collaboratrices, et pour l'entreprise, cet engagement au service du pays en termes d'augmentation de valeur, de compétences.

C'est faire publiquement état de son soutien et de ses engagements.

La communication sur la valorisation de l'engagement au sein de la réserve auprès des entreprises et de l'enseignement supérieur constitue un enjeu majeur pour la Garde nationale et une priorité 2024-2025.



### 3.3.2 : Le rayonnement national par un maillage territorial amplifié.

Alors que l'année 2022 avait vu un retour progressif à l'organisation d'événements publics après les restrictions liées au contexte sanitaire, l'année 2023 a également marqué un tournant.

Ainsi, les actions de communication se sont développées, notamment un événement de rayonnement autour des réserves organisé à l'hôtel de Brienne, le 5 juillet 2023, réunissant tous les acteurs de la réserve.

A cette occasion, le Ministre des armées a signé des conventions de partenariat et a remis le Prix de la Garde nationale 2022 qui récompense les employeurs publics et privés qui ont le plus œuvré pour soutenir leurs réservistes opérationnels au sein de quatre catégories (entreprises de plus de 1000 salariés, entreprises de moins de 1000 salariés, services publics et institutions publiques, établissements d'enseignement supérieur).

Parmi 13 partenaires ayant candidatés, ont ainsi été récompensés PWC, cabinet d'audit et d'expertise juridique et fiscale, Unéo, mutuelle des forces armées, le conseil départemental de Saône et Loire et l'IMT Mines Alès, école d'ingénieurs.

Le 14 juillet 2023, c'était au tour des réservistes opérationnels de la 9ème brigade d'infanterie de marine ainsi que des réservistes de la SNCF d'être mis à l'honneur à l'occasion du défilé sur les Champs-Élysées.

A l'automne, durant le cycle des événements des journées nationales du réserviste (JNR) planifiés en France métropolitaine comme en outre-mer, l'organisation de manifestations impliquant plusieurs composantes fut recherchée, là où traditionnellement, chaque composante avait le réflexe de préparer des événements propres. Si en 2022, la notion de territoire constituait le thème des JNR, où la préparation de cette thématique a été l'occasion pour le Secrétariat général de la Garde nationale d'aller à la rencontre de réservistes dans toute la France afin de leur demander quelle était la nature du lien les rattachant aux territoires. Il en découle que la notion de territoire varie suivant l'histoire de chacun et suivant ses fonctions au sein de la réserve.

En 2023, les JNR se sont clôturées par les rencontres de la Garde nationale à la Bibliothèque nationale de France le 15 novembre 2023 où différentes tables rondes ont eu lieu sur le thème de « S'engager au service du collectif ».

2023 a été pour le Secrétariat général de la Garde nationale une année de consolidation des dispositifs de rayonnement et de partenariat afin de toujours promouvoir au mieux le réserviste opérationnel qui œuvre au service de son pays et de la population, en lien avec les différents partenaires militaires et civiles des deux ministères de tutelle.

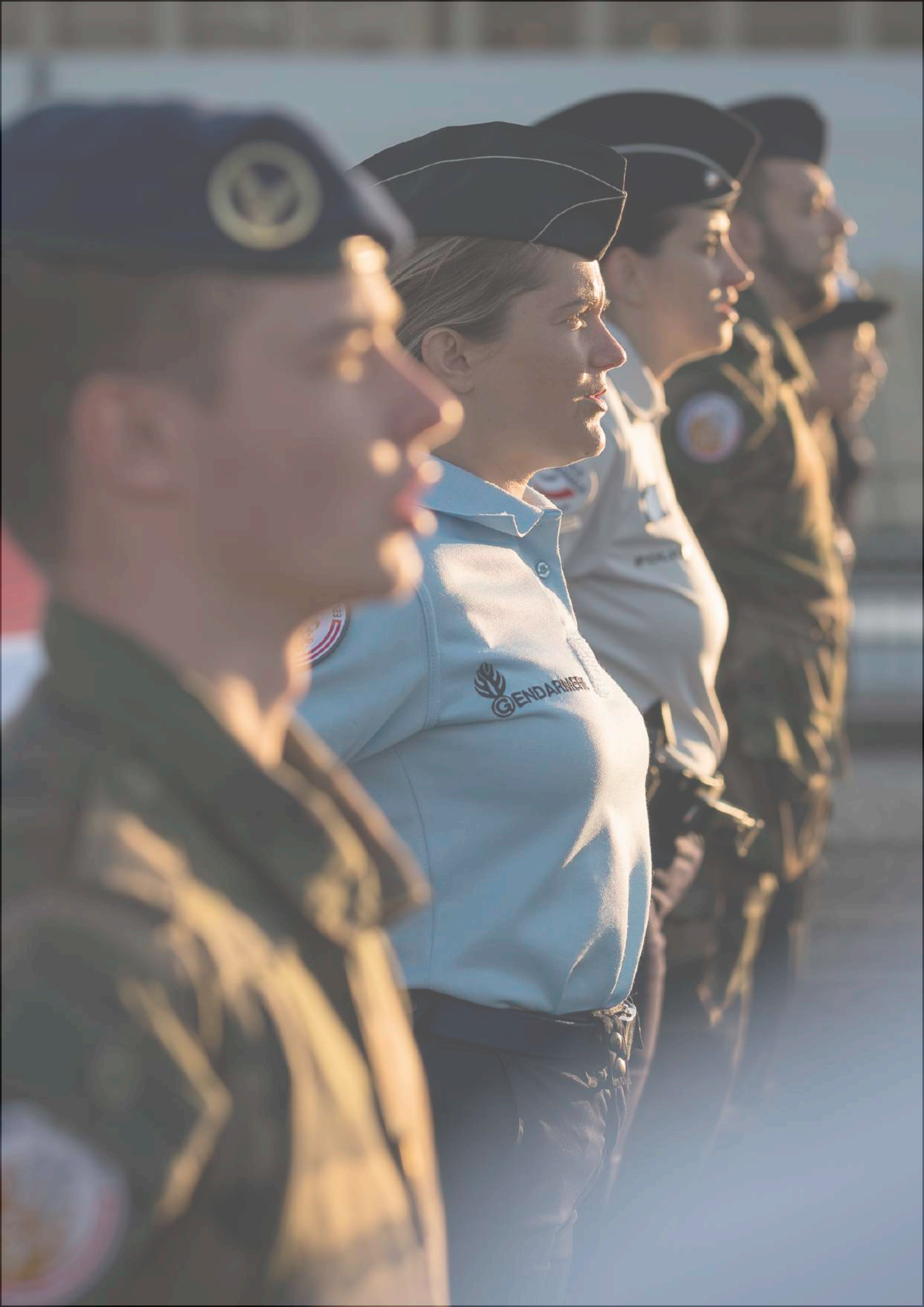
Enfin, lors du salon des maires en novembre 2023, la signature de conventions de soutien aux politiques de réserve opérationnelle sur le stand de la Garde nationale a représenté une nouvelle occasion d'intensifier les actions conduites auprès des collectivités territoriales.

L'animation rédactionnelle sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la Garde nationale, réactive et quotidienne, concernant l'ensemble des événements tout au long de l'année a, de son côté, entraîné une progression constante des abonnés sur les réseaux sociaux avec des taux très satisfaisants de l'ordre de 20% pour LinkedIn et de 30% pour Instagram sur l'année.

L'année 2023 a enraciné la dynamisation entreprise en relais de la volonté affichée d'assurer la montée en puissance des réserves dans les prochaines années.

Cet enracinement a notamment pris la forme d'actions inédites en coordination avec de nouveaux acteurs, mais aussi porter sur des initiatives utilisant de nouveaux canaux de communication comme les webinaires.

Enfin, le positionnement sur les réseaux sociaux a été renforcé de façon à animer la communauté des réservistes et du grand public qui suit les publications avec un enthousiasme croissant.





# LES RÉALISATIONS AMBITIEUSES DE 2023

## Chapitre 4

Face aux évolutions des aspirations de la jeunesse, de la concurrence entre les différentes formes d'engagement citoyen, les acteurs de la résilience doivent plus que jamais être unis pour faire face et préparer la Garde nationale de demain.

## 4.1 Les actions mises en œuvre au sein des forces armées et de sécurité intérieure

### 4.1.1 : Création d'unité de réservistes : L'expérimentation se poursuit

Pour faire face à la montée des tensions et des risques de conflit, le Ministère des Armées a en effet concentré ses efforts d'ici 2030 autour de deux objectifs.

- D'une part, consolider les effectifs professionnels des armées, notamment pour faire face aux nombreuses difficultés que rencontrent toutes les armées occidentales dans le domaine des ressources humaines, de sorte à éviter la déflation des effectifs.
- Dans le même temps, la montée en puissance sera assurée par le recrutement de plus de 40.000 réservistes opérationnels supplémentaires, au travers d'une vaste campagne de recrutement pour amener les français à s'investir dans la Défense et la Sécurité nationale, que ce soit au travers de la réserve opérationnelle ou de la réserve citoyenne, selon les profils.

Jusqu'à présent, on ignorait comment ces nouveaux effectifs allaient être ventilés, et l'on pouvait craindre qu'à l'instar de ce qui se pratique aujourd'hui, l'essentiel des nouveaux réservistes viendrait renforcer la résilience des unités professionnelles existantes, au travers d'une ou plusieurs compagnies formées de réservistes évoluant au contact de leurs homologues professionnelles.

Si cette solution répondait bien aux besoins il y a quelques années, en conférant aux régiments des moyens humains supplémentaires mobilisables au besoin pour absorber une certaine attrition

(de fatigue ou de combat), elle ne permet cependant pas d'accroître la masse des armées à proprement parler, et donc leur caractère dissuasif.



Hérité d'un régiment créé en 1776 sous Louis XVI, le 24ème régiment d'Infanterie d'Ile de France est le seul régiment composé exclusivement de réservistes en France. Aujourd'hui, il n'existe qu'un unique régiment entièrement constitué de réservistes, le 24ème régiment d'infanterie basé à Vincennes en région parisienne. Celui-ci fut recréé en 2013, précisément pour expérimenter la possibilité de mettre en œuvre des unités de la taille et de la fonction d'un régiment, entièrement constituées de réservistes, et pour en évaluer les performances et la capacité à s'intégrer dans un dispositif composé d'unités professionnelles.

Si dans ses premières années, le 24ème RI fut cantonné à des missions intérieures, il commença à participer à des opérations extérieures à partir de 2020, au travers de déploiements de courtes durées conformément à la nature de ses effectifs. Il participa également activement à la mission résilience en Ile de France lors de la crise Covid.

De toute évidence, l'expérience du 24ème RI s'est montrée satisfaisante, puisque le Ministère des Armées a annoncé que d'autres régiments de ce type allaient être créés au cours de la LPM 2024-2030, sans toutefois en préciser le nombre ou la localisation.

En 2023, les unités de réserve opérationnelle, composées et commandées par des réservistes, sont destinées à recruter, former, structurer et améliorer l'administration comme l'emploi des marins de réserve qui opèrent en appui de la Marine d'active. Plus institutionnelles et identitaires, elles portent l'ambition d'ouvrir la marine à une plus grande diversité de profils, notamment vers les jeunes ab initio.

Le 1er juillet 2023, les douze premières unités de réserve opérationnelle de la marine (UROM) ont été créées dans les ports de Toulon, Brest, Cherbourg, Lorient, ainsi qu'à Paris.

## 4.1.2. L'implication opérationnelle affirmée des réservistes

### L'exercice Vulcain :

Du 30 octobre au 2 novembre 2023, 300 réservistes ont participé à l'exercice Vulcain dans l'Allier.

Cet entraînement d'ampleur inédite répondait à l'ambition d'endurcir les réservistes au combat en conditions réelles. Le scénario mettait en scène plusieurs crises dont une attaque terroriste et un phénomène de catastrophe naturelle.

Durant quatre jours, ces unités de réserve se sont entraînées sous le commandement de la 4e brigade d'aérocombat (4e BAC) à conduire une opération sur le territoire national, en appui des autres moyens de l'État nécessitant de se coordonner avec les forces de sécurité intérieure. En effet, sur notre sol, les armées agissent sur réquisition de l'autorité préfectorale, notamment dans la lutte contre le terrorisme ou lors de catastrophes naturelles.

« Il était important de créer un exercice sur un terrain dit « libre », soit en dehors des zones militaires, et de ne pas l'effectuer dans une caserne. Nous devons concrétiser leur mission. Il est essentiel que les différentes unités apprennent à travailler ensemble », explique le chef de l'État-major tactique de réserve, lui-même réserviste.

Face à une situation dégradée sur le territoire national (terrorisme, activisme, catastrophes naturelles...), « Nous devons mettre l'accent sur la sécurité. La plus-value de cet exercice ? Être au contact de la population et se coordonner avec les forces de sécurité intérieure (FSI) », ajoute-t-il. Le rôle de la réserve est essentiel.

Sur le terrain, les réservistes réalisent les mêmes missions que les soldats d'active. Le dernier jour de l'exercice était consacré à la neutralisation de terroristes en fuite ayant déjà commis plusieurs attaques mortelles dans les environs. Les intempéries ayant mobilisé une partie des FSI, l'appel aux armées était nécessaire pour mettre fin à ce périple meurtrier. Cet assaut final a conclu de façon très réaliste l'exercice et a permis d'améliorer l'aguerrissement des réservistes.

Au centre opérationnel, installé dans une salle municipale à Varennes-sur-Allier, le général Jean-André Casanova, commandant de la 4e BAC et délégué militaire départemental du Puy-de-Dôme, apparaît déterminé à améliorer la réserve : « La mission première de l'armée de Terre est de protéger les citoyens.

Le prochain jalon : les Jeux olympiques et paralympiques 2024. Chaque réserviste doit comprendre que dès qu'il enfle un treillis, il est un militaire à part entière. Ils sont formés et préparés à ce type d'évènement. »

L'armée de terre, sans attendre de doubler ses effectifs, a déjà lancé le programme « Terre de réserve » qui prévoit de développer trois types de réserves : territoriale, de combat et d'expertise.



## 4.2. La visibilité croissante de la garde nationale qui favorise la valorisation des réservistes

### 4.2.1. Les Journées nationales du réserviste (JNR)

Rendez-vous majeur pour les réserves opérationnelles et citoyennes, les journées nationales des réservistes permettent au grand public de prendre la mesure de l'engagement des femmes et des hommes qui garantissent une capacité de mobilisation quotidienne, en servant en tant que réservistes.

Trois temps forts ponctuent les journées nationales des réservistes :

- **Des événements organisés tout au long du mois dans les territoires**

Du 14 octobre au 14 novembre 2023, les JNR 2023 ont eu pour thème « Réservistes, s'engager au service du collectif » et ont réuni près de 134 000 personnes autour de 830 événements.

Ainsi, les événements organisés sur tout le territoire (métropole et Outre-mer) sur la période JNR rassemblent plusieurs dizaines de milliers de personnes chaque année composés de militaires d'active et de réserve, de civils, d'étudiants ou de personnes intégrées au monde de l'entreprise.

En plus des rencontres avec le public, la jeunesse et les élus, plusieurs cérémonies étaient organisées.

À titre d'exemple, la cérémonie mémorielle au Jardin d'agronomie tropicale de Paris a rassemblé de nombreux ambassadeurs étrangers aux côtés des réservistes de l'EMSOME le 14 octobre 2023.

- **Les Rencontres de la Garde nationale :**

Le mercredi 15 novembre 2023, elles ont clôturé les Journées nationales des réservistes 2023 à la Bibliothèque nationale de France.

Cet événement piloté par la Garde nationale a pour objectif de valoriser l'engagement des réservistes, opérationnels ou citoyens, et de faire connaître la réserve au grand public.

De nombreux invités prestigieux intervenaient lors de cet événement dont l'athlète en situation de handicap Philippe CROIZON, le romancier Maxime CHATTAM et le PDG de la SNCF Jean-Pierre FARANDOU.



Une délégation importante composée de réservistes du 24e régiment d'infanterie (24e RI) représentait l'armée de Terre aux côtés du délégué au réserve de l'armée de terre, le général de brigade Jean-Jacques FATINET, du délégué interarmées aux réserves (DIAR), le général de brigade Frédéric BARBRY, et du commandant du combat futur, le général de corps d'armée Bruno BARATZ.

- **Le ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe, en guise de clôture des JNR**

#### 4.2.2. Une reconnaissance nationale de l'engagement dans la réserve et des partenariats lors du défilé du 14 juillet 2023.

Le défilé du 14 juillet 2023 avait pour thème « les forces morales ». Dans un monde où le conflit est aux portes de l'Europe, la notion de « forces morales » prend une valeur particulière. S'il est primordial de disposer de forces armées, il est d'autant plus primordial de forger et d'entretenir les forces morales du pays, moteur même de la cohésion et du lien Nation-armée.

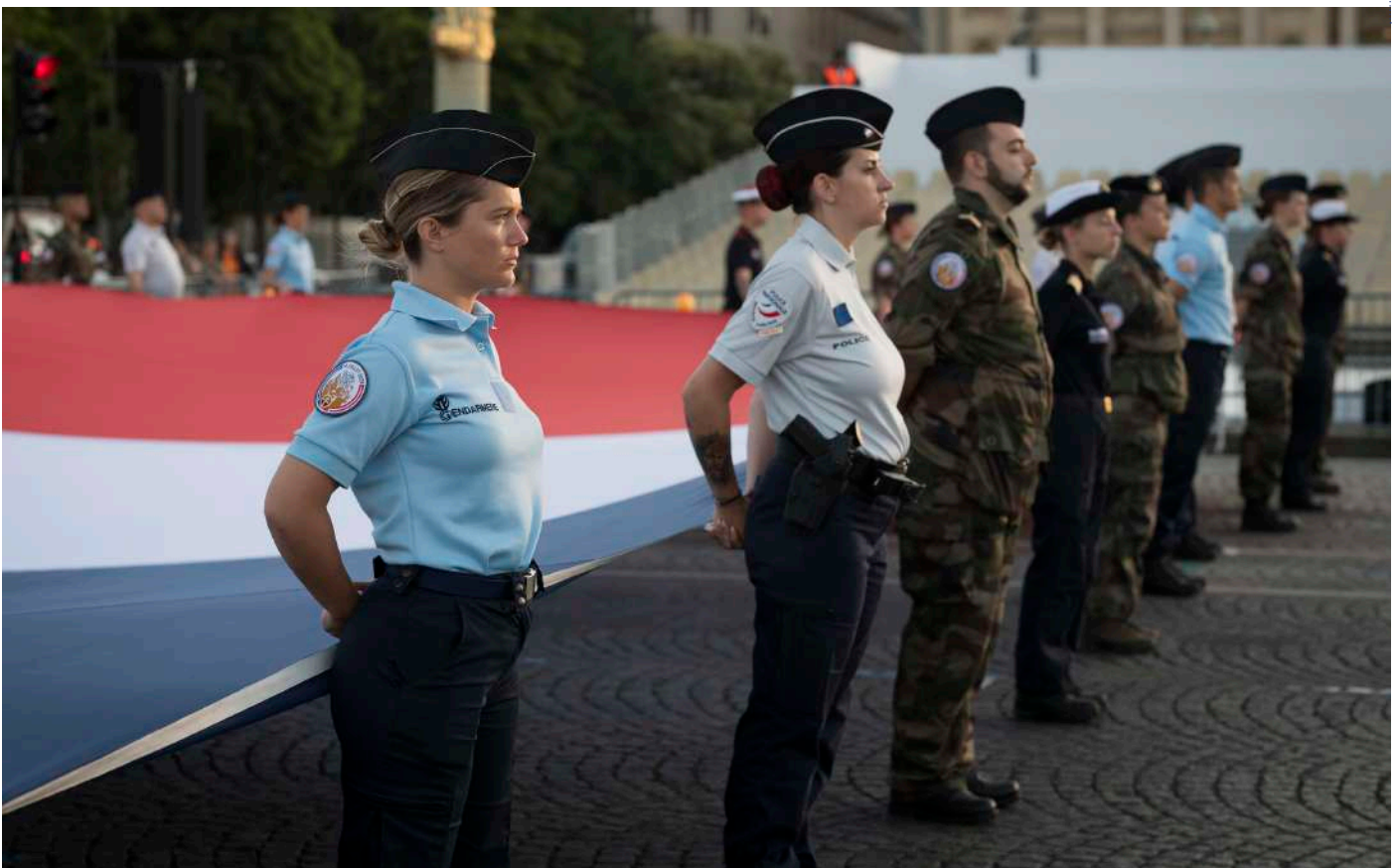
Cette année, le défilé a pris une tournure particulièrement significative, mettant à l'honneur des réservistes opérationnels issus de la SNCF, la société nationale des chemins de fer français.

Pour la première fois dans l'histoire du défilé, une délégation de 49 agents de la SNCF, issus de tous les métiers du ferroviaire et RO, a pris part à la marche sur les Champs-Élysées. Cette participation historique symbolise la reconnaissance des missions essentielles que ces agents accomplissent au quotidien pour le fonctionnement de la Nation.

La SNCF, en tant que partenaire de la Défense nationale, a récemment renouvelé sa "convention de soutien aux politiques de réserve", soulignant ainsi son engagement envers la réserve opérationnelle et l'encouragement de ses collaborateurs à s'engager dans ces missions<sup>1</sup>. Les agents de la SNCF ont représenté diverses "Forces armées" et services, notamment l'armée de Terre, la Marine nationale, l'armée de l'Air et de l'Espace, la Gendarmerie nationale, la Légion étrangère et le Service de l'énergie opérationnelle.

Parmi les unités mises à l'honneur, on comptait également les lycées et Écoles de la défense "Afrique" et "France", les réservistes de la 9ème brigade d'infanterie de marine, qui ont défilé avec fierté, portant haut les couleurs du groupe.

Ce 14 juillet 2023 restera dans les mémoires comme une démonstration de l'engagement de la France envers ses forces armées et ses réservistes, qu'ils soient militaires ou civils, mettant en lumière non seulement les « forces morales » de la nation, mais aussi l'importance cruciale des réservistes dans la défense et la résilience de la France.





# ANALYSE PAR COMPOSANTES

## ANNEXE

Les analyses qui suivent ne portent que sur les données les plus marquantes de chaque composante de la Garde nationale.

## 1. L'armée de terre (AT)

### Effectifs

Avec 24 931 réservistes opérationnels au 31 décembre 2023, l'armée de terre est au sein du MINARM la composante la plus importante de la Garde nationale en terme numérique. L'armée de terre reprend donc une phase de recrutement dynamique avec une augmentation de ses effectifs de 6,85% par rapport à 2022.

### Âge

L'âge moyen dans l'armée de terre est le plus bas des composantes (38 ans), tiré par l'âge moyen des militaires de rang ayant majoritairement moins de 30 ans alors que l'âge moyen des sous-officiers et des officiers est logiquement plus élevé.

### Activités

Avec 904 247 jours d'activité en 2023, soit en moyenne 35,7 jours d'activité par an et par réserviste, l'accent est mis sur la formation, les préparations opérationnelles ainsi que sur les missions opérationnelles.

La forte proportion de jeunes de moins de 30 ans dans l'armée de terre se reflète sur leur taux d'activité puisque les réservistes de cette tranche d'âge assument un tiers l'ensemble des jours d'activité.

## 3. Marine nationale (MN)

### Effectifs

En 2023, le nombre de réservistes opérationnels dans la marine nationale est de 5 409.

La marine nationale avec un taux d'évolution de 15% par rapport à 2022.

### Âge

La marine nationale possède une forte proportion de réservistes âgés de 50 ans et plus qui représente 47,46 % des réservistes pour une moyenne d'âge globale de 44 ans.

### Activités

En 2023 les réservistes de la Marine nationale ont effectué 202 759 jours d'activité, soit une moyenne de 34,5 jours par réserviste.

## 2. L'armée de l'air et de l'espace (AAE)

### Effectifs

En 2023, le nombre de réservistes opérationnels dans l'AAE est de 5 707, avec un taux d'évolution de 12,2% par rapport à 2022.

### Âge

Avec une moyenne d'âge de 47 ans, l'armée de l'air et de l'espace reste dans les standards de la moyenne globale des réservistes opérationnels. À noter cependant une forte proportion des réservistes de 50 ans et plus qui relève la moyenne.

### Activités

Les réservistes de l'armée de l'air et de l'espace, âgés de 50 ans et plus, réalisent plus des deux tiers de l'ensemble des jours d'activité. Logiquement, le taux d'activité en renfort opérationnel est donc relativement élevé. Les activités de protection du territoire national représentent la deuxième principale occupation de la réserve opérationnelle de l'AAE. Le reste des jours d'activité reste quant à lui principalement occupé par les formations. Au total ce sont 209 313 jours d'activité qui ont été réalisés par les réservistes de l'AAE pour une moyenne de 35,3 jours par personnel.

## 4. Service de santé des armées (SSA)

### Effectifs

Le service de santé des armées est l'une des seules composantes de la garde nationale à avoir vu ses effectifs de réservistes rester constant en raison de l'atteinte de ses objectifs en terme numérique, il dispose donc de 4 128 réservistes.

### Âge

La pyramide des âges des réservistes du SSA montre que 40,34 % ont 50 ans et plus, alors que seulement 16,78 % ont moins de 30 ans. Pour une moyenne de 42 ans.

### Activités

Sur les 98 697 jours d'activité des réservistes en 2023, la majorité (83 001) ont été orientés vers des renforts en unité, pour une moyenne de 26,1 jours par réserviste.

## 5. Service du commissariat des armées (SCA)

Le service du commissariat dispose de 442 personnels réservistes répartis entre 360 réservistes commissaires des armées et 62 aumôniers.

### Âge

L'âge des commissaires est également plus élevé que la moyenne globale des réservistes.

Sur les 360 commissaires, 175 ont 50 ans et plus, 93 ont entre 40 et 50 ans, 63 ont entre 30 et 40 ans, 29 ont moins de 30 ans. Concernant les aumôniers, 34 sont âgés de 50 ans et plus, 18 ont entre 40 et 50 ans, 8 ont entre 30 et 40 ans, et enfin, 2 ont moins de 30 ans.

### Activités

Eu égard à leurs attributions et à leurs spécialités, les commissaires travaillent quasi exclusivement en renfort d'état-major. En effet, sur les 13 175 jours réalisés par les commissaires réservistes, 12 552 y ont été consacrés. Les aumôniers concentrent quant à eux leurs activités autour de la représentation des cultes dans les armées.

## 7. Le Service d'infrastructure de la défense (SID)

### Effectifs

En 2023, le nombre de réservistes opérationnels spécialistes du SID est de 26. Il est principalement constitué d'officiers spécialisés dans les domaines de l'infrastructure ayant récemment quitté l'institution. Cette population d'anciens d'active est aujourd'hui l'une des principales sources de recrutement de réservistes du SID.

### Âge

Le vivier de recrutement du SID, constitué d'anciens officiers, se traduit ainsi par une moyenne d'âge élevée avec 76,92 des réservistes du SID âgés de plus de 50 ans.

### Activités

Le service d'infrastructure de la défense, composante rattachée au secrétariat général pour l'administration, est le référent ministériel en matière de construction, de maintenance immobilière, de gestion administrative et technique du patrimoine, et d'énergie (hors carburants opérationnels).

## 6. Service de l'énergie opérationnelle (SEO)

### Effectifs

Le service de l'énergie opérationnelle compte en 2023 230 réservistes, principalement d'anciens membres du service actif.

### Âge

L'âge moyen des réservistes opérationnels du SEO est de 42 ans. Parmi les 230 réservistes, 84 ont 50 ans et plus et 73 ont moins de 30 ans.

### Activités

Les réservistes du SEO ont effectué en moyenne 32,1 jours d'activité sur l'année 2023.

## 8. La direction générale de l'armement (DGA)

### Effectifs

Au nombre de 90, les réservistes de la DGA sont tous titulaires d'un diplôme d'ingénieur et sont officiers des corps de l'armement soit ingénieurs de l'armement (IA) soit ingénieurs des études et techniques de l'armement (IETA).

### Âge

La structure par âge des réservistes de la DGA est différente des autres composantes puisque, sur 90 personnels en 2023, 54 ont plus de 50 ans.

### Activités

Les réservistes opérationnels de la DGA sont recrutés pour réaliser les différentes missions, notamment: études et expertises au profit de la DGA et du ministère des armées, soutien à l'organisation des salons de l'armement sur le territoire national, activités liées à la gestion de la réserve armement. D'une façon générale, ils interviennent sur tout type d'activité qui pourrait être confiée à un officier d'un corps de l'armement (OCA). Ils ont réalisé 2 134 jours d'activité en 2023.

## 9. La Gendarmerie nationale

### Effectifs

La réserve opérationnelle est désormais forte de près de 33 211 hommes et femmes qui exercent les mêmes missions que les forces d'active, à l'exception du maintien de l'ordre, en augmentation de 5,5 % par rapport à 2022.

### Âge

Si l'âge moyen des réservistes opérationnels est de 39 ans, un tiers d'entre eux a moins de 30 ans.

### Activités

Le nombre de jours d'activité s'est établi à 863 533 en 2023, soit 21 jours d'activité par réserviste. Par ailleurs, la gendarmerie nationale a identifié plus de 300 réservistes ayant des compétences dans les domaines du numérique, du cyberspace et des nouvelles technologies, permettant de renforcer ses équipes dans ces secteurs.

## 10. La police nationale

### Effectifs

Les réservistes opérationnels sont au nombre de 7 921 en 2023.

### Âge

L'âge moyen des policiers réservistes est de 51 ans, soulignant la part importante des anciens policiers du service actif au sein des effectifs.

### Activités

La création de la réserve opérationnelle de la police nationale en 2022 est une réforme importante. L'année 2023 a vu la concrétisation de la formation de plus de 1 100 citoyens volontaires, issus de la société civile, qui réalisent des missions de police générale dans tous les services opérationnels de police. Au total, les réservistes opérationnels de la police nationale ont réalisé 433 011 jours d'activité en 2023.

## GLOSSAIRE

<b>AAE</b>	Armée de l'air et de l'espace
<b>ADS</b>	Armées, directions et services
<b>ALLOCRES</b>	Allocation d'études spécifique (mesure d'attractivité financière)
<b>AT</b>	Armée de terre
<b>CODIR</b>	Comité directeur de la garde nationale
<b>DGGN</b>	Direction générale de la gendarmerie nationale
<b>DGPN</b>	Direction générale de la police nationale
<b>DIAR</b>	Délégué interarmées aux réserves (DRES auprès du chef d'état-major des armées)
<b>EMA</b>	État-major des armées
<b>ESR</b>	Contrat d'engagement à servir dans la réserve
<b>FAFR</b>	Forces armées et formations rattachées (recouvrant en plus des armées, directions et services, la gendarmerie nationale)
<b>FIDERES</b>	Prime de fidélité (mesure d'attractivité financière)
<b>GN</b>	Gendarmerie nationale
<b>GNa</b>	Garde nationale
<b>JNR</b>	Journée nationale du réserviste ou journées nationales des réservistes
<b>LPM</b>	Loi de programmation militaire
<b>MN</b>	Marine nationale
<b>PN</b>	Police nationale
<b>RCDS</b>	Réserve citoyenne de défense et de sécurité
<b>ROPN</b>	Réserve opérationnelle de la police nationale
<b>RO1</b>	Réserve opérationnelle de premier niveau
<b>RO2</b>	Réserve opérationnelle de deuxième niveau (réserve de disponibilité)
<b>RSN</b>	Réserve de sécurité nationale
<b>SCA</b>	Service du commissariat des armées
<b>SEO</b>	Service de l'énergie opérationnelle
<b>SGA</b>	Secrétariat général pour l'administration du ministère des armées
<b>SID</b>	Service d'infrastructure de la défense
<b>SGGN</b>	Secrétariat général de la garde nationale
<b>SSA</b>	Service de santé des armées

**Directeur de Projet :**

Général de division Louis-Mathieu GASPARI  
Secrétaire général de la Garde nationale

**Chargé de projet :**

Commissaire principal Vinciane FAUDEMÉR

**Photographe :**

DICOD, Léonard MUNYWOKI, Carlos Durand, Mathis Georgelin

**Contributeurs :**

Général de division Louis-Mathieu GASPARI, Général de division François-Xavier POISBEAU, Général de brigade Karine Lejeune, Mme Françoise DUMAS, Général de division LE SEGRETAİN DU PATIS Guillaume, GDI GESNOT Jean-Pierre GCA ARVISET Bruno Général de brigade PASSERAT DE LA CHAPELLE Christophe, commissaire divisionnaire FOLCHER Stéphane, Général de brigade aérienne DEVANLAY Frédéric, capitaine de vaisseau Géraud CAZENAVE, Commissaire en chef de 1ère classe RAMANITRA Gilles, IC1 FOULON Cyrille, ICAGRELIER Patrick, Colonel Guillaume DUJON, Médecin en chef DUPONT Romain, Commissaire en chef de 2nde classe ANGELOFRANCHI Alexandre, M. GALLAIS de CHATEAUCROC Xavier, Colonel (R) MARIE Jackie, M. GIRAUD Christophe, Mme Anne-Sophie LARUE





Édition 2024 du rapport annuel d'évaluation de la réserve militaire  
et de la Garde nationale établie par le secrétariat général de la Garde nationale  
et du conseil supérieur de la réserve militaire en application de l'article 3  
de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement  
du secrétariat général de la Garde nationale



# GARDE NATIONALE

© Ministère des armées et des anciens combattants, Ministère de l'intérieur

École militaire - 1 place Joffre militaire | case n°55 – 75007 PARIS SP 07 –

[contact@garde-nationale.gouv.fr](mailto:contact@garde-nationale.gouv.fr)



